

**CONTRAT QUADRIENNAL
DE DÉVELOPPEMENT
DE L'UNIVERSITÉ DENIS DIDEROT –
PARIS 7**

2005-2008

VOLET RECHERCHE

PARTENARIAT AVEC LE CNRS

L'Université Denis Diderot – Paris 7

établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, dont le siège est 2 place Jussieu 75251 Paris cedex 05

d'une part

et

le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

établissement public à caractère scientifique et technologique, dont le siège est 3, rue Michel Ange – 75794 Paris cedex 16

ont souhaité approfondir leur partenariat. A cet effet, ils concluent le présent contrat renforcé dont le contenu est détaillé page suivante et qui doit être annexé au volet recherche du contrat quadriennal de développement 2005-2008 de l'Université Denis Diderot – Paris 7

Fait à Paris, le 8 décembre 2005

Le Président de l'Université Denis Diderot –
Paris 7

Le Directeur Général du CNRS



Benoît EURIN

Bernard LARROUROU

SOMMAIRE

- Dispositions spécifiques au partenariat renforcé entre l'Université Denis Diderot – Paris 7 et le CNRS

I Éléments d'une politique de recherche commune

II Modalités de fonctionnement des unités de recherche et de service

III Dispositions spécifiques relatives à l'activité contractuelle et à la propriété intellectuelle

IV Cas particuliers liés à certaines unités

V Suivi du partenariat / Différends

- État récapitulatif des crédits alloués par le CNRS aux unités et fédération de recherche en 2005

- Annexes spécifiques aux unités mixtes de recherche

Contrat quadriennal de développement de l'Université Paris 7
Volet recherche
Partenariat CNRS – Université Paris 7

I. ÉLÉMENTS D'UNE POLITIQUE DE RECHERCHE COMMUNE

1. POLITIQUE SCIENTIFIQUE PARTAGÉE

Outre le développement de ses points forts en recherche (cf ci-dessous), l'objectif prioritaire de l'Université Paris 7 est de développer les recherches à l'interface des disciplines classiques.

Le CNRS et l'Université Denis Diderot Paris 7 visent à favoriser en particulier :

- l'établissement d'un continuum entre les Sciences de la Vie et le secteur biomédical
- le rapprochement entre le secteur Sciences de la Vie et celui de la Physique
- le rapprochement entre le secteur Géographie et celui des Sciences de la Terre.

Cette évolution nécessite une mutualisation des plates-formes technologiques (gros équipements du secteur Sciences de la Vie, microscopie électronique, animaleries...) et le développement de certains thèmes interdisciplinaires tels :

- l'image du corps (qui touche aussi bien les secteurs médicaux que scientifiques et les sciences humaines)
- l'exploitation du patrimoine et des collections scientifiques

Il est encouragé par l'existence d'un « Comité de Coordination de la Recherche » dans le domaine de la recherche biomédicale, composé de représentants des unités des trois secteurs et des représentants de l'Université, du CNRS, de l'INSERM et de l'AP-HP, ainsi que par l'installation à venir de Paris 7 sur son nouveau site.

1.1. REFONDATION.

L'Université Paris 7 va refonder, sur le site Paris Rive Gauche, la majeure partie de ses composantes. L'objectif est double : l'approfondissement des axes forts existants et l'émergence de thématiques nouvelles, associées dans de nombreux cas à une démarche transversale.

1.2. DISCIPLINES DU SECTEUR SCIENCES.

Pour chaque discipline du secteur scientifique est présenté un très bref descriptif des projets de recherche.

1.2.1. SCIENCES DE LA VIE

Dans le secteur Sciences de la vie, la collaboration entre le CNRS et l'Université Paris 7 se concrétise à travers l'activité de plusieurs UMR : l'Institut Jacques Monod – UMR 7592 également rattachée à l'Université de Paris 6 ; l'unité Physiopathologie de la Nutrition – UMR 7059 ; l'unité Pathologie et Virologie Moléculaire – UMR 7151 ; l'unité Neurobiologie des Réseaux Sensorimoteurs – UMR 7060 ; l'unité Physico Chimie Moléculaire des Membranes Biologiques – UMR 7099 ; l'unité Neuropsychopharmacologie des Addictions, Vulnérabilité et Variabilité expérimentale et clinique – UMR 7157 également rattachée à l'Université Paris 5 et à l'INSERM.

Emergence du site PRG :

La politique scientifique du secteur Sciences de la Vie va permettre d'implanter sur le nouveau campus Paris Rive Gauche un pôle de recherche interdisciplinaire, structuré autour de cinq grands niveaux d'étude du vivant : 1/ les génomes et leurs produits d'expression, leur plasticité et les phénomènes épigénétiques ; 2/ la cellule ; 3/ le développement des organismes ; 4/ la physiologie et la physiopathologie ; 5/ les fondements logiques et la dynamique des processus intégrés.

A travers le soutien des demandes de contrats quadriennaux 2005-2008, s'est exprimé le souhait de favoriser l'implantation sur le site PRG de nouvelles équipes, susceptibles de renforcer le pôle d'excellence représenté par l'Institut Jacques Monod (IJM, UMR 7592) ainsi que l'IFR 117 de Biologie systémique, qui l'associe au Pôle de Biologie Fonctionnelle (BFP).

Ainsi, les grandes lignes de la politique scientifique viseront à :

- conforter la restructuration de la Biologie autour de l'IFR 117, en coordination avec l'IJM et l'UFR de Biochimie;
- développer la mise en place et la mutualisation concertées d'ateliers technologiques complémentaires de ceux mis en place par l'IJM;
- limiter la dispersion hors campus, des implantations de nos équipes de recherche;
- favoriser les interactions avec les UFR médicales de l'Université Paris 7 et l'industrie biomédicale.

A l'heure du post-génome, les questions liées aux propriétés des produits d'expression des gènes, à la description des voies métaboliques en contexte physiologique ou physiopathologique s'avèrent essentielles. Leur étude requiert l'utilisation d'outils de génomique fonctionnelle et de protéomique ; et en conséquence un soutien aux plates-formes dédiées à ces approches. Dans le contexte du développement du pôle BFP, devront être traitées en priorité certaines questions émergentes, telles l'étude des processus biochimiques du vieillissement et des pathologies dégénératives ou l'étude des atteintes pathologiques liées à l'environnement et aux dérégulations nutritionnelles.

Une recherche de qualité dans les domaines de la Bioinformatique et de la Physiopathologie Végétale sera également promue.

L'Institut Fédératif de Recherches Biomédicales « Saint-Louis – Institut d'Hématologie » regroupe des équipes de l'INSERM (10 équipes), du CNRS (Pathologie et Virologie Moléculaire – UMR 7151), du CEA (1), de l'Université Paris 7 (3) et de l'AP-HP(10). Les partenaires visent à atteindre deux objectifs majeurs :

- Développer des recherches fondamentales et cliniques suscitant des coopérations dans quatre axes majeurs tournés vers l'hématologie, la cancérologie et la transplantation : (1) Génomique fonctionnelle et biologie des tumeurs, (2) Bases fondamentales de l'oncogénèse, de l'angiogénèse et des métastases, (3) Immunologie, histocompatibilité, transplantations et thérapies cellulaires, (4) Recherche clinique et méthodologie statistique.

- Mettre en œuvre une politique de création de plateaux techniques et de centres de ressources communs incluant les tumorothèques, l'expérimentation animale, la pathologie des modèles murins, la microdissection, l'imagerie cellulaire et la génomique

Un effort tout particulier a été fait pour focaliser l'action de l'IFR vers les recherches fondamentales et cliniques sur les cancers (incluant les hémopathies malignes).

- Enfin, la politique scientifique du pôle « Sciences de la Vie » doit s'inscrire en cohérence avec le programme LMD. En particulier, les axes « Structures, protéome et génomique fonctionnelle » et « Infectiologie : microbiologie, virologie et immunologie » s'appuient sur la

participation des équipes de recherche rattachées aux Écoles Doctorales B2M, B2T et G2ID. Cette formation à la recherche s'exprime aussi via le programme d'échanges européens ERASMUS.

1.2.2. CHIMIE :

La chimie à l'Université Paris 7 est regroupée autour de 2 unités : l'UMR 7086 et l'UMR 7591. Avec une composante électrochimie et matériaux forte, ces deux laboratoires développent des recherches interdisciplinaires dont les axes de recherche, le plus souvent transversaux à la Physique, la Biologie et les Sciences de la Terre, sont les suivants :

- L'électrochimie moléculaire: depuis la compréhension de la cinétique des étapes élémentaires jusqu'aux électrosynthèses de systèmes supra moléculaires et les électrodes modifiées.
- Les interfaces Biochimie-Biologie-Physicochimie-Pharmacochimie : l'activité des constituants de nature protéique situés aux interfaces membranaires, la recherche de molécules actives, les études physico-chimiques et spectroscopiques de molécules d'intérêt biologique
- La simulation spectrale, la modélisation de molécules et de leurs interactions, le développement d'outils nouveaux, l'application au criblage virtuel
- La chimie multiphasique dans la troposphère terrestre et dans les environnements planétaires extraterrestres qui constitue l'interface de l'UFR de Chimie vers les Sciences de la Terre et de l'Univers.
- Les aspects chimiques et biologiques des interfaces en milieu naturel aqueux
- Les matériaux moléculaires et constructions moléculaires à architecture contrôlée : édifices moléculaires et supra moléculaires, polymères/oligomères conducteurs, hybrides organiques-inorganiques, matériaux et molécules pour l'électronique organique et moléculaire
- Les propriétés optiques et magnétiques de nanoparticules de métaux et d'oxydes le plus souvent élaborés par synthèse par chimie douce
- Les traitements et la réactivité des surfaces et de nanoparticules : adhésion, fonctionnalisation, greffage à liaison forte

Ces axes de recherche se retrouvent dans les deux mentions de master : MMS, Sciences de la matière : Molécules, Matériaux, Surfaces et SGE, Sciences et Génie de l'Environnement.

1.2.3 INFORMATIQUE :

Les unités Laboratoire Informatique Algorithmique : Fondements et Applications (LIAFA) - UMR 7089 - et Preuves, Programmes et Systèmes (PPS) - UMR 7126 – participent à l'essor de l'informatique dans ces aspects tant fondamentaux qu'applicatifs.

La formation à la recherche (master et thèses) qui est proposée par les deux UMR que les parties détiennent en commun, en collaboration avec d'autres laboratoires de la région parisienne, fait de ce secteur un pôle d'excellence européen sur les aspects fondamentaux et innovatifs de l'informatique.

1.2.4 MATHEMATIQUES :

Les mathématiciens de Paris 7 sont installés depuis 2000 sur le site de la rue du Chevaleret en commun avec les informaticiens de Paris 7 et les mathématiciens de Paris 6 conduisant dans de très nombreux domaines à une forte intégration des politiques scientifiques de Paris 6 et de Paris 7. Ce rassemblement qui concentre au sein d'une structure commune au CNRS, à Paris 6 et à Paris 7 la recherche en mathématique est un élément fondamental du projet scientifique pour les mathématiques à Paris.

Une réflexion sur la double implantation à venir sur les sites de Paris Rive Gauche et de Jussieu des Mathématiciens de Chevaleret est conduite au sein de la FR 2830 « Fédération de Recherche en Mathématiques de Paris Centre » nouvellement créé. Le projet, en cours d'élaboration, permettra un développement équilibré de recherches complémentaires sur chaque site, relevant aussi bien des

mathématiques pures que des mathématiques appliquées. La construction du bâtiment devant abriter les mathématiciens sur Paris Rive Gauche permettra de clarifier cette situation.

La collaboration entre mathématiciens et informaticiens de Paris 7 s'est récemment concrétisée par la création d'une équipe de recherche commune (PPS), d'un cursus Mathématiques-Informatique et d'un master commun Mathématiques et Informatique. Leur implantation commune sur un même site leur permettra de renforcer ces liens en recherche et en enseignement.

1.2.5 PHYSIQUE :

Dans les nouveaux locaux en cours de construction sur le campus Paris Rive Gauche, les besoins en équipement de base doivent faire l'objet d'un échéancier pluriannuel afin d'amorcer les engagements concrets attendus des divers acteurs concernés (Paris 7, ministères, CNRS...).

Sur ce campus seront présents trois nouveaux laboratoires bâtis autour des mêmes idées fondatrices : décroisonner les sous domaines, articuler fondamental et appliqué, associer théoriciens et expérimentateurs, éviter la dispersion et jouer la complémentarité avec d'autres établissements.

L'UMR 7164 - laboratoire Astroparticules et Cosmologie - en Physique Nucléaire et Corpusculaire fédère physiciens des particules, astrophysiciens et cosmologistes autour de trois thèmes: astrophysique des hautes énergies, cosmologie et Univers primordial, physique des neutrinos.

L'UMR 7162 - laboratoire Matériaux et Phénomènes Quantiques - en SPM regroupe, autour de phénomènes et de dispositifs quantiques, physiciens des solides, opticiens, électroniciens et chimistes. Ses trois thèmes de base sont : nano-matériaux et systèmes auto-organisés, électronique à l'échelle moléculaire, photonique quantique.

L'UMR 7057 - laboratoire Matière et Systèmes complexes - en SPI, et à titre secondaire en SPM, axe ses recherches, tant fondamentales qu'appliquées, sur le comportement, à l'échelle macroscopique, de la matière condensée et des systèmes moléculaires dans des situations complexes et dont les thèmes sont : fluides complexes, systèmes non linéaires, interfaces physique-biologie-médecine. Il contribue dès à présent au développement de l'interface physique-biologie-santé en relation avec d'autres composantes de Paris 7 et d'autres établissements.

A ces trois laboratoires, logés dans un même bâtiment, s'ajoutera l'implantation de membres d'un quatrième laboratoire en rattachement principal : l'UMR 7158 en SDU - Astrophysique Interactions Multi-échelles - majoritairement situé au CEA (Saclay) et complémentaire à la fois de l'UMR 7164 et d'autres laboratoires d'astrophysique d'Ile de France. Le dispositif est complété par un vaste ensemble de laboratoires hors campus PRG, en cotutelle avec l'ENS, l'ESPCI, l'Observatoire de Paris, Paris 6 et Paris 11.

Les deux écoles doctorales dont le siège est à Paris 7, « Constituants élémentaires \Leftrightarrow systèmes complexes » et « Physique macroscopique », sont étroitement couplées à la deuxième année des masters de physique (M2).

1.2.6 SCIENCES DE LA TERRE:

Les sciences de la Terre connaissent de profonds changements

- De nouveaux thèmes de recherche se sont ouverts aux frontières de plusieurs domaines scientifiques : la géobiologie, la géomorphologie physique et chimique, ou bien encore le programme de séquestration géologique du CO₂ atmosphérique.

Le projet en sciences de la Terre a été conçu pour répondre à ces évolutions en collaboration avec l'Institut de Physique du Globe. Physiquement, les deux axes décrits ci-dessous sont prévus sur le site de Paris Rive Gauche.

1.2.7 LE PÔLE PLANÈTE.

L'objectif de la mise en place sur le site Paris Rive Gauche du département de géophysique spatiale et planétaire (UMR 7096 de Philippe Lognonné) est de créer un pôle d'excellence Ile de France en Observation Spatiale de la Terre, en particulier en géodésie et gravimétrie spatiale et un pôle d'excellence Ile de France en géophysique planétaire. Deux missions spatiales européennes d'envergure sont en effet en cours de réalisation (mission de gravimétrie spatiale GOCE de l'ESA et mission de positionnement spatial GALILEO, mission ESA/EC) ainsi que deux initiatives majeures en planétologie: un programme d'exploration du système solaire de l'ESA (AURORA) et un programme scientifique de l'ESA.

1.2.7.1 L'Environnement.

Des équipes de Paris 7/IPG travaillant sur les domaines de l'eau ou de la géophysique appliquée pourraient être rejointes par le Laboratoire Environnement et Développement (EA) qui a vocation à s'installer sur le campus Paris Rive Gauche.

1.3 DISCIPLINES DU SECTEUR LETTRES ET SCIENCES HUMAINES.

L'installation sur le site de PRG est l'occasion unique d'offrir à ce secteur une identité et une visibilité collective.

1.3.1 GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ :

La recherche en GHSS et Sciences Sociales, qui associe pluridisciplinarité, multi-polarité spatiale et multi-temporalité fait l'objet d'une reconnaissance scientifique signifiée par la présence des UMR suivantes : UMR 8586 « Pôle de recherche pour l'organisation et la diffusion de l'information géographique » ; UMR 7032 « Unité de recherche migrations et société » ; UMR 7135 « Société en développement dans l'espace et dans le temps (SEDET) » ; UMR 8504 « Géographie-cités » ; UMR 5145 « Eco-ethnologie et ethnobiologie » ; UMR 7533 « Laboratoire Dynamiques sociales et Recomposition des Espaces (LADYSS)».

Il convient de donner une place particulière à la recherche en histoire des sciences et épistémologie, appuyée sur 2 unités (UMR 7596 et UMR 7062). Il s'agit d'un secteur essentiel au fonctionnement pluridisciplinaire de l'Université appelé à se développer au cours du prochain contrat par le renforcement de la présence des enseignants-chercheurs et l'évolution de son organisation vers une structure unique. En effet, la division en 2 unités qui prévaut aujourd'hui reste loin de satisfaire les conditions qui permettraient la construction d'un grand centre d'histoire des sciences, de taille et de visibilité européennes.

1.3.2 LANGUES ET CIVILISATIONS ORIENTALES

Le rattachement à l'Université Paris 7, à titre secondaire, de la future UMR, « Centre de recherches sur les civilisations chinoise, japonaise et tibétaine » principalement rattachée au Collège de France, dont la création est prévue au 01/01/2006, est demandé. Cette dernière englobera notamment l'actuelle FRE 2886 « Civilisation Japonaise » dirigée par Jean- Noël Robert.

Quant à l'UMR 8033 « Études Coréennes » dirigée par Alexandre Guillemoz, elle est destinée à être intégrée à la future UMR « Centre de Recherche sur la Chine, la Corée et le Japon » qui doit être principalement rattachée à l'EHESS.

1.3.3 LINGUISTIQUE

La Linguistique à Paris 7 fédère dans son Ecole Doctorale la recherche en Sciences du Langage et offre une formation spécialisée dans ses domaines de recherche.

La recherche est développée au sein notamment de deux UMR ayant Paris-7 pour rattachement principal [Laboratoire de Linguistique Formelle (LLF)– UMR 7110 et Histoire des Théories Linguistiques (HTL)– UMR 7597], et de trois UMR pour lesquelles Paris-7 constitue un rattachement secondaire [Langue Textes, Traitement Informatique, Cognition (LATTICE) – UMR 8094, Centre d'Etudes des Langues Indigènes d'Amérique (CELIA) – UMR 8133, Langage, Langues et Cultures d'Afrique Noir (LLACAN) – UMR 8135]. Ces UMR ont pour qualité d'être dotées d'un nombre significatif de chercheurs CNRS et d'enseignants chercheurs, tous actifs en recherche. Il est néanmoins nécessaire de réfléchir à un regroupement des forces et des ressources au sein d'un laboratoire de sciences du langage, composé d'équipes de recherche identifiables.

Par ailleurs, Paris 7 pilote, avec onze autres Universités, la FR 2393 « Institut de Linguistique Française ».

Des lignes de force se dégagent, nettes, réelles :

- Syntaxe, sémantique, morphologie, phonologie, envisagées dans une perspective comparative; typologie des langues, abordée à la fois dans sa dimension descriptive et dans ses aspects théoriques.
- étude de la relation entre types linguistiques et universaux, inscrite dans un cadre théorique exigeant; développement de nouveaux formalismes grammaticaux, les grammaires dites d'"unification" en particulier – TAG, HPSG, LFG
- théorie des opérations énonciatives : Prise en compte de nouveaux objets, définition de nouvelles approches dans le domaine des sciences du langage, aussi bien en sémantique et en syntaxe qu'en phonologie et en phonétique; approches cognitives; évaluation des formalismes grammaticaux; étude de la parole; interface prosodie / syntaxe; histoire et épistémologie de la linguistique.
- Recherches sur la didactique du Français Langue Étrangère (en synergie avec les recherches en linguistique théorique).
- Recherches sur le traitement automatique des langues; linguistique informatique (création de logiciels, traitement des corpus étendus).

1.3.4 SCIENCES HUMAINES CLINIQUES :

Le projet global en sciences humaines cliniques est d'inscrire la psychanalyse et la psychopathologie dans le champ des sciences de l'homme et d'en montrer la fécondité

Les axes scientifiques de la FRE 2788 « Psychanalyse et pratiques sociales » traitent de l'approfondissement de thématiques psychopathologiques –clinique et théorie des processus psychiques, traitement psychique, recherches sur l'adolescence, interactions de la psychanalyse (sexualités et traumatismes, psychoses...) – et de l'articulation entre médecine, psychanalyse et science du vivant

1.4 LA RECHERCHE TRANSDISCIPLINAIRE ET LES INTERFACES.

Un effort particulier est mené afin de renforcer les contacts entre disciplines de secteurs différents.

1.4.1 LES INTERFACES DANS LES SECTEURS SANTÉ ET SCIENCES

Différentes composantes de l'Université Paris 7 ont depuis trois ans, en collaboration avec les organismes de recherche INSERM, CNRS et les universités voisines, développé des plateformes de recherche de pointe en imagerie cellulaire, génomique et imagerie du petit animal, parallèlement au développement d'infrastructures d'animaleries conventionnelles et transgéniques.

Dans les cinq ans, nous voulons intégrer à cette inter-face des équipes de physique, de chimie, d'informatique et de mathématiques. L'interface biologie - santé - sciences doit permettre des

retombées dans les domaines du diagnostic, du pronostic et des thérapeutiques pour les maladies humaines.

L'interface physique-chimie est également une des originalités des projets de l'Université Paris 7. Les actions les plus marquantes de cette interface portent en particulier sur deux thématiques de l'ITODYS (UMR 7086), consacrées aux propriétés optiques et magnétiques de nanoparticules et aux matériaux et molécules pour l'électronique organique et moléculaire, qui sont développées en forte collaboration avec l'UMR 7162 « Matériaux et Phénomènes Quantiques MPQ ».

2. Politique concertée de ressources humaines

a) Définition conjointe des priorités et des objectifs

Dans le cadre d'une politique concertée de ressources humaines, l'Université Paris 7 s'engage à porter toute l'attention nécessaire aux besoins en postes Enseignants-Chercheurs comme IATOS des Unités mixtes reconnues par le CNRS. Réciproquement, le CNRS s'engage à accompagner dans toute la mesure du possible les efforts en ce sens de l'Université. Il s'agit pour les deux institutions de s'assurer en particulier que, dès leur installation sur le site Paris-Rive-gauche, les UMR seront en état de développer leurs projets de recherche dans des conditions convenables. Pour mémoire, rappelons que l'installation de la Physique et des Sciences de la Vie est prévue courant 2006.

b) Mobilité des personnels

- Accueil d'enseignants chercheurs en délégation au CNRS

Pour contribuer à une amélioration de la mobilité entre le CNRS et l'Université Paris 7 tout en renforçant le potentiel de recherche dans les thématiques scientifiques que les parties souhaitent soutenir dans le présent contrat, une procédure contractualisée est mise en œuvre pour les accueils en délégation au CNRS d'enseignants chercheurs de l'Université Paris 7, appartenant à une UMR ou à une FRE figurant au contrat et qui souhaitent se consacrer davantage à la recherche dans leur unité.

Les dossiers de candidatures sont proposés par le Président de l'Université Paris 7 et sont soumis par le délégué régional aux départements scientifiques. Après acceptation par le département scientifique concerné, la convention d'accueil est établie par le délégué régional et soumise à la signature du Président de l'Université Paris 7. Cette convention fixe l'objet de l'accueil en délégation et les conditions de sa mise en œuvre notamment la contrepartie financière accordée à l'Université Paris 7 et son mode de financement : soit à l'initiative du département scientifique sur crédits de personnel ou de dotation globale, soit à l'initiative de l'unité sur ses ressources propres.

Pour l'accueil à temps plein d'un enseignant chercheur la contrepartie financière annuelle est fixée à 10 700 €. Pour des accueils à temps partiel la contrepartie financière est proportionnelle à la fraction de service correspondant à l'accueil en délégation.

Le CNRS s'engage à accueillir chaque année un minimum de 8 enseignants chercheurs de l'Université Paris 7 ou l'équivalent à temps partiel. Le CNRS et l'Université Paris 7 réserveront en priorité cet accueil en délégation à des maîtres de conférences. En contrepartie, l'Université Paris 7 s'engage à accorder chaque année 5 ou 6 semestres de congés sabbatiques aux enseignants chercheurs des UMR et des FRE figurant au contrat.

- Mobilité des chercheurs vers l'enseignement supérieur

En contrepartie de la procédure d'accueil en délégation, le CNRS encouragera ses chercheurs à prendre en charge des heures d'enseignement supérieur.

- Accueil des chercheurs étrangers

L'Université Paris 7 et le CNRS décident d'un commun accord de développer les échanges scientifiques internationaux.

Ils conviennent de tout faire pour que les accords qu'ils concluent avec les institutions scientifiques des pays étrangers s'appliquent dans les mêmes termes aux chercheurs du CNRS et aux enseignants chercheurs de l'Université Paris 7 affectés dans les unités figurant au contrat.

Cet objectif conduit l'Université Paris 7 et le CNRS à affecter un certain nombre de mois pour inviter des universitaires et des chercheurs étrangers et à se concerter en vue de telles affectations.

L'Université Paris 7 et le CNRS se tiennent régulièrement informés des accords qu'ils sont amenés à signer.

II. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT DES UNITÉS DE RECHERCHE ET DE SERVICE

1. Organisation interne

a) Nomination du directeur.

La nomination du directeur de l'unité est prononcée conjointement par les parties après avis des instances statutairement compétentes.

Dans l'hypothèse où l'unité comprend plusieurs partenaires universitaires ces derniers mandatent expressément l'un d'entre eux (établissement de rattachement) afin de conduire avec le CNRS le processus de nomination du directeur. La décision cosignée figure dans le dossier descriptif de l'unité.

b) Rôle du directeur

Le directeur porte à la connaissance des parties l'ensemble des ressources financières qui permettent à l'unité de conduire ses recherches.

Il décide de l'utilisation de l'ensemble des moyens dont dispose l'unité dans le respect des règles qui régissent les parties. Il donne son avis sur l'affectation des personnels à l'unité et communique aux parties la liste des personnels qu'il actualise en tant que de besoin. Il donne son accord à l'affectation de moyens à l'unité par des tiers. Il donne son accord à l'accueil des doctorants et est responsable du choix des chercheurs en formation. Il vise tout contrat avec des tiers engageant les moyens humains et / ou matériels de l'unité.

Il rédige un rapport d'activité qui est communiqué un mois à l'avance aux experts du Comité d'évaluation de l'unité.

c) Conseil de l'unité

L'unité est dotée d'un conseil consultatif, présidé par le directeur de l'unité, qui se compose de :
- membres nommés par le directeur de l'unité,

- membres élus par les personnels du laboratoire, ces derniers représentant la moitié au moins et les 2/3 au plus de la totalité des membres du conseil.

Pour les unités dont l'effectif est inférieur à trente électeurs, ce conseil peut-être constitué par l'assemblée générale réunissant l'ensemble des électeurs.

La durée du mandat des membres du conseil de l'unité est de quatre ans. Il se réunit au moins trois fois par an.

Les élections sont organisées dans le délai maximal de 3 mois à compter de la création ou du renouvellement de l'unité.

Ce conseil est consulté par le directeur de l'unité sur :

- toute mesure relative aux moyens, à l'organisation et au fonctionnement de l'unité
- plus généralement sur toute question que le directeur de l'unité juge utile de lui soumettre.

Les modalités de désignation et de fonctionnement du conseil de l'unité sont proposées par le directeur de l'unité et arrêtées par les parties après consultation de l'assemblée générale des personnels de l'unité. Celle-ci comprend les personnels affectés sur un poste permanent attribué à l'unité par l'une des parties et les personnels non-permanents participant à l'activité du laboratoire depuis au moins un an.

d) Évaluation de l'unité

L'unité est dotée d'un comité d'évaluation comprenant, selon les effectifs du laboratoire, six membres au moins et neuf au plus. Il est composé, en concertation entre les parties concernées, de :

- trois à cinq experts scientifiques, n'effectuant pas de travaux de recherche dans l'unité. Il est souhaitable qu'au moins l'un d'entre eux appartienne à un pays autre que la France et ou relève du secteur industriel ;
- un représentant de section concernée du comité national de la recherche scientifique, désigné par le directeur scientifique en accord avec le président de section ;
- si le nombre total ITA + IATOS le justifie ($n > 20$), un représentant élu C du comité national de la recherche scientifique peut éventuellement être désigné par le directeur scientifique en accord avec le président de section ;
- un représentant de la direction du CNRS ;
- un représentant pour l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur partenaires, ce nombre pouvant être porté exceptionnellement à deux en cas de rattachement multiple de l'unité. Ces scientifiques doivent participer à la totalité de l'évaluation.

Le mandat des membres du comité correspond à la durée de l'unité.

Ce comité émet des avis sur :

- les résultats des recherches, compte tenu des objectifs initiaux et des moyens octroyés à l'unité,
- les programmes de recherche de l'unité et ses perspectives scientifiques,
- plus généralement sur toute question concernant l'organisation générale et les activités scientifiques de l'unité.

Ce comité se réunit au moins une fois tous les quatre ans, avant la préparation du contrat suivant, sur le site de l'unité. Il auditionne le délégué régional du CNRS, les responsables des établissements partenaires et le directeur de l'unité. Il peut auditionner toute autre personne qu'il juge utile d'entendre.

Les experts rédigent, sous l'autorité du président du comité, un rapport qui doit recueillir l'accord du comité. Ce rapport est alors adressé à la direction du département scientifique qui le communique

au comité national de la recherche scientifique, aux Présidents / Directeurs des établissements d'enseignement supérieur concernés, au délégué régional du CNRS et au directeur du laboratoire.

Le déroulement des procédures d'évaluation par ce comité figure dans un guide édité par le CNRS.

e) Règlement intérieur de l'unité

Les modalités particulières d'organisation et de fonctionnement de l'unité font l'objet d'un règlement intérieur établi par le directeur de l'unité et approuvé par les parties après consultation du conseil de l'unité, ou lorsque celui-ci n'est pas encore constitué, de l'assemblée générale des personnels. Ce règlement intérieur précise en particulier les règles adoptées par l'unité en matière d'horaires de travail et de congés.

2. Ressources humaines

a) Affectation des personnels

Les parties affectent ou rattachent au laboratoire des personnels chercheurs, enseignants chercheurs, ITA et IATOS. Elles s'informent mutuellement des mouvements de personnels.

Une concertation préalable sera conduite entre les parties sur les affectations et mouvements. Elles organisent des rencontres afin de traiter, en particulier, des problèmes de mobilité, de façon régulière ou à la demande de l'une d'entre elles.

Le directeur d'unité veille à ce que les personnels accueillis dans l'unité y compris les chercheurs en formation bénéficient d'une couverture sociale et d'une assurance.

Chaque partie conserve vis-à-vis de son personnel toutes les charges et obligations afférentes à sa qualité d'employeur.

Les personnels affectés au laboratoire sont placés sous l'autorité du directeur et soumis au règlement intérieur en vigueur dans le laboratoire, sans que ceci ne modifie en rien les droits et devoirs qui sont les leurs en application de leurs statuts respectifs.

b) Évaluation, appréciation des personnels

Les personnels chercheurs et enseignants chercheurs de l'unité sont soumis aux instances d'évaluation de leur établissement d'origine selon les règles et les procédures propres à celui-ci.

Dans le cadre de l'examen régulier des activités de l'unité par le comité national de la recherche scientifique, ce dernier a à connaître les activités de recherche de chacun des personnels chercheurs et enseignants chercheurs de l'UMR.

L'activité des personnels non chercheurs fait l'objet d'une appréciation portée par le directeur de l'unité selon les règles en vigueur dans chacun des établissements dont ils relèvent. Cette appréciation est communiquée à la partie dont relèvent les agents.

c) Participation aux instances des parties

Chaque partie assure aux agents relevant de l'autre partie et participant à l'exécution du contrat la participation à ses instances consultatives et délibératives, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur.

Les agents CNRS affectés dans les structures relevant de plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche ne votent que dans un seul établissement d'enseignement supérieur. Sauf dispositions contraires, convenues entre les établissements avec l'accord du CNRS, ce vote s'exerce dans l'établissement de rattachement.

d) Formation permanente

Les personnels de chaque établissement conservent le bénéfice des actions de formation permanente mises en œuvre par leur établissement d'origine.

Les parties s'efforcent d'harmoniser leur politique de formation permanente et de mettre en œuvre des actions conjointes. Elles précisent notamment les modalités d'accès des personnels aux actions de formation organisées par l'une ou l'autre d'entre elles.

Chaque unité élabore un plan pluriannuel de formation destiné à tous les personnels en liaison avec les services de formation permanente des parties. La cohérence de ce plan avec le projet scientifique figurant au contrat est évaluée par le comité national.

La dépense annuelle de formation fait l'objet d'une prévision annuelle établie par le directeur de l'unité et soumise à l'approbation des parties. Chaque partie prend en charge le coût de formation de ses agents dans la limite des moyens affectés à cette action.

e) Surveillance médicale

Dans le cadre des dispositions du décret du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène, à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la Fonction Publique, les parties s'emploient à harmoniser leur politique de suivi médical.

Elles veillent en particulier à recenser les postes à risques dans l'unité, à définir le temps de présence médicale minimal global en fonction des effectifs, et à permettre le libre accès des médecins de prévention aux locaux et aux informations utiles à leurs missions.

La surveillance médicale est assurée par chacune des parties pour ses propres agents selon des modalités définies en commun.

Elle peut être confiée à l'une des parties, à charge pour l'autre de rembourser le coût afférent à ses propres agents. Dans ce cas, une convention spécifique définit les obligations des deux parties conformément à la réglementation en vigueur à préciser si nécessaire dans le texte.

f) Restauration

Sous réserve des capacités d'accueil, les personnels relevant de chacune des parties ont accès sans limitation aux structures de restauration mises en place par l'autre partie. La prise en charge des coûts correspondants est assurée par la partie dont relèvent les agents concernés, selon des modalités définies par conventions entre les parties dans le respect des dispositions réglementaires et fiscales les plus favorables, propres à chaque partie.

En l'absence de restauration collective universitaire de proximité, une convention peut régler l'accès des étudiants de l'unité et l'éventuelle participation, à une structure de restauration collective.

g) Activités sociales et culturelles

Chaque partie s'efforce d'ouvrir aux personnels relevant de l'autre partie l'accès sans limitation à ses équipements sociaux, culturels, sportifs et de loisirs. La répartition des coûts induits fait l'objet

d'une concertation, formalisée, si les parties la jugent nécessaire, par l'établissement d'une convention d'usage des équipements sociaux, culturels, sportifs et de loisirs. Cette convention d'usage est conclue par les organismes responsables de la gestion des équipements, comme le CAES pour le CNRS.

3. Hygiène et sécurité

a) Principes généraux

D'une manière générale, il incombe au chef d'établissement propriétaire ou affectataire des locaux d'assurer la sécurité générale liée à l'hébergement de l'unité de recherche. Il s'agit de la mise en conformité, de l'entretien des infrastructures telles que, par exemple, les installations électriques ou les sorbonnes, l'installation de protection contre l'incendie, et les aménagements des locaux nécessités par certaines recherches.

Les deux parties coordonnent leur politique de sécurité des personnes, des biens et de l'environnement et se tiennent mutuellement informées.

La partie qui héberge l'unité permet aux ingénieurs d'hygiène et de sécurité relevant de l'autre un libre accès aux locaux et installations de l'unité.

Elle permet aussi le libre accès aux services d'inspections d'hygiène et de sécurité compétents pour l'autre partie.

b) Organisation du dispositif d'hygiène et de sécurité

Le directeur d'unité assure la sécurité et la protection de la santé des agents placés sous son autorité, la sauvegarde des biens dont il dispose et la préservation de l'environnement en veillant à l'application des prescriptions réglementaires en vigueur.

Il veille à ce que le financement des mesures relatives à la maîtrise des risques propres aux activités de son unité soit assuré. Il l'assure sur ses crédits ou, lorsque ceux-ci sont insuffisants, il adresse une demande aux responsables compétents des deux parties.

Il tient informées ces mêmes parties de tout changement dans l'activité de recherche ou les équipements nécessitant des mesures de sécurité particulières.

Il nomme, après avis du conseil de l'unité, un agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO)

La décision portant nomination par le directeur de l'ACMO sera visée par le délégué régional du CNRS et par le Président de l'Université Paris 7 dans le cas des unités mixtes.

L'opportunité de la mise en place des comités spéciaux d'hygiène et de sécurité dans les unités mixtes sera examinée au cas par cas par les deux parties.

c) Maîtrise des risques

Le directeur d'unité procède, avec le concours de l'ACMO, des personnes spécialisées (ingénieur d'hygiène et de sécurité, médecin de prévention,...) et en associant l'ensemble des agents, à l'évaluation des risques de son unité et à la programmation des actions de prévention. Il transcrit et met à jour au moins annuellement dans un document unique les résultats de cette évaluation.

d) Formation et information

Une formation pratique et appropriée en matière d'hygiène et de sécurité est organisée au bénéfice des personnels des deux parties et à tout nouvel arrivant dans l'unité (stagiaires, CDD, doctorant...). Cette formation est assurée sous la responsabilité du directeur d'unité avec le concours de l'ACMO et des personnes spécialisées.

Le directeur veille à la diffusion de toute information pertinente relative à la sécurité et à la santé des personnes au travail

e) Convention particulière

Une convention particulière précise les modalités d'application de ce chapitre.

4. Moyens financiers

a) Principes généraux

Pendant la durée du contrat, les parties mettent à la disposition du laboratoire des moyens matériels de recherche, libres de toute affectation ou affectés à des missions particulières définies conjointement.

Chacune des parties informe annuellement les autres du montant des crédits affectés au laboratoire.

Les parties s'efforcent, pour la durée du contrat, de maintenir les moyens à un niveau réel au moins équivalent. Si une diminution des moyens apparaissait néanmoins nécessaire, elle serait obligatoirement motivée.

b) Acquisition de matériels

Les matériels acquis par l'unité sont inscrits à l'inventaire de l'une ou l'autre des parties ou des deux parties en fonction de leur financement par accord entre les parties.

c) Modalités de gestion

Une partie pourra confier à l'autre partie la gestion de sa participation financière annuelle destinée à assurer le fonctionnement de l'unité. Le choix de ce mode de gestion peut valoir pour la durée du contrat et ne modifie pas la répartition du financement des ressources de l'unité. Les conditions d'attribution et de gestion des crédits à et par l'autre partie sont précisées dans une convention de gestion.

5. Démarche qualité

Soucieuses de l'impact socio-économique des avancées scientifiques, et dans un contexte de compétition croissante, les parties conviennent de s'impliquer de plus en plus dans la mise en place de démarches visant à assurer la maîtrise de la qualité des processus de recherche et leur amélioration continue.

Chacune des parties s'engage à informer l'autre des actions qu'elle a déjà entreprises ou souhaite entreprendre dans ce domaine. Dans tous les cas, une synergie des actions sera recherchée.

Pour sa part, le CNRS s'est engagé, en application de son contrat d'action pluriannuel signé avec l'État, dans une démarche qualité visant aussi bien les activités en recherche que celles de valorisation des résultats de la recherche :

- la démarche qualité en recherche (DQR) est menée dans un premier temps au travers d'actions pilotes qui porteront notamment sur la définition et la mise en place d'outils de « traçabilité » de la production de connaissances nouvelles et la réalisation de sessions de sensibilisation et de formation des personnels des unités de recherche. A cet effet, les parties conviennent de s'engager dans une démarche commune visant à la mise en place des cahiers de laboratoire.

- parallèlement, la démarche qualité est introduite sur l'ensemble de la chaîne de la valorisation des résultats de la recherche, depuis la négociation des contrats de collaboration de recherche avec les entreprises ou les établissements publics ayant une mission industrielle et commerciale jusqu'à la protection et l'exploitation des résultats de recherche (brevets, licences, création d'entreprises...).

6. Protection du patrimoine scientifique et technologique

Les parties sont conjointement responsables de la protection de leur patrimoine scientifique et technologique. A ce titre, elles s'assurent que les personnes extérieures à l'unité sont admises dans le respect des règles et procédures définies pour l'accueil des personnes étrangères à l'unité. Une concertation entre les parties sera engagée pour définir les modalités de mise en œuvre.

7. Systèmes d'information

a) Labintel

La base Labintel mise en œuvre au CNRS est destinataire, sous la responsabilité du directeur de l'unité, des informations relatives à chaque unité : personnels avec leurs activités, contrats de recherche, ressources financières attendues avec leurs modalités d'utilisation, équipements, publications. Les parties ont accès à la consultation de ces informations.

b) Informatique de gestion

Le logiciel Xlab est utilisé par l'unité pour tous les crédits gérés par le CNRS et peut être utilisé via l'interface XLAB-Nabuco pour gérer les crédits affectés par l'Université Paris 7. Le logiciel retenu par l'Université Paris 7 est utilisé pour tous les crédits gérés par cet établissement. Il est convenu qu'une parfaite transparence sera assurée, pour tous les signataires du contrat, quant à la totalité des ressources et des actes de gestion des UMR.

c) Sécurité des systèmes d'information et réseaux informatiques

Sauf accord particulier, les parties sont conjointement responsables du respect, au sein de l'unité, de la législation et des règles en matière de sécurité des systèmes d'information. La partie propriétaire ou affectataire des locaux est en charge de l'accessibilité aux réseaux informatiques et veille à leur disponibilité tout au long de l'année. Elle assure la responsabilité technique (administration des réseaux) et garantit la performance du réseau. Elle est responsable de la sécurité des réseaux informatiques dans le cadre des dispositions civiles et pénales en vigueur. Elle fait signer la charte Renater à tout utilisateur. Une convention spécifique peut préciser les modalités d'application.

8. Éthique et déontologie

a) Ethique et déontologie

Sauf accord particulier, les parties sont conjointement responsables du respect de la législation et des règles en matière d'éthique et de déontologie, notamment celles relatives aux recherches sur l'homme et les animaux.

Après accord entre les parties, le comité d'éthique du CNRS peut être saisi à propos de situations impliquant le partenariat entre le CNRS et les établissements d'enseignement supérieur.

b) Information scientifique et technique

Les parties s'engagent à se concerter avant toute initiative en matière d'information spécialisée et de serveurs documentaires. Cette concertation doit au sein du CNRS, associer l'Institut de l'information scientifique et technique (INIST).

c) Publications et communications scientifiques

Les publications et communications scientifiques issues des résultats font référence aux deux parties :

- nom de l'auteur
- établissement d'appartenance
- intitulé du laboratoire
- unité CNRS / Université Paris 7. L'établissement valorisateur est consulté toutes les fois qu'une publication ou communication est susceptible de gêner la valorisation des résultats correspondants.

III. DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES À L'ACTIVITÉ CONTRACTUELLE ET À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les unités devront garantir, dans toutes les relations contractuelles, la transparence des contributions de chacun et des moyens mis en œuvre dans le respect des textes réglementaires.

1. Contrats de recherche – Valorisation des résultats issus de ces contrats

- La négociation des contrats de recherche que l'unité souhaite conclure avec des organismes tiers, publics ou privés, français ou étrangers, est confiée à la partie gestionnaire conformément à la liste présentée en annexe 1 à la présente convention.

Les contrats de recherche, dont le contenu a été approuvé par les deux parties, sont signés conjointement et dans les plus brefs délais après accord du directeur de l'unité. Si les parties le souhaitent, l'une peut donner mandat à l'autre pour cette signature, chacune étant informée préalablement à leur signature du contenu des contrats. Dans cette hypothèse, la partie saisie dispose de 15 jours maximum pour donner son avis, au-delà de ce délai son avis est réputé acquis.

Ces contrats comportent des clauses de confidentialité et de propriété intellectuelle destinées à protéger les intérêts légitimes des organismes publics. A cette fin, ils prévoient, et réservent la faculté pour les personnels de recherche de faire état de leurs travaux par voie de publications ou dans leur rapport d'activité selon des modalités propres à garantir le secret des informations. Les parties et l'organisme tiers sont copropriétaires des résultats selon des modalités à négocier au cas par cas.

Les procédures de protection des résultats valorisables sont conduites selon le principe de la copropriété des titres avec les organismes tiers. Cette copropriété peut associer l'ensemble des partenaires publics des unités concernées ou certains d'entre eux de façon notamment à garantir la souplesse de gestion nécessaire avec les tiers. Les partenaires publics qui ne seraient pas co-titulaires des titres conservent leurs droits à redevances en cas d'exploitation commerciale et industrielle.

Dans certaines hypothèses exceptionnelles, les parties peuvent convenir de renoncer à la copropriété des titres au bénéfice des tiers. Si l'une des parties a délégué sa signature à l'autre, cette dernière doit alors recueillir préalablement l'accord explicite de la partie délégatrice. Les droits à retour financier des parties en cas d'exploitation directe ou indirecte par ces tiers doivent être expressément préservés.

- La gestion des contrats obéit aux règles suivantes :

1. Le taux de prélèvement sur les contrats de recherche des unités est fixé à 10 %. Ce taux est appliqué quel que soit le gestionnaire des contrats (CNRS ou Université Paris 7).

Il est convenu qu'une part des sommes prélevées, soit 5%, est affectée au soutien de la recherche. Le CNRS et l'Université Paris 7 définissent les modalités d'emplois de ces sommes.

L'autre part de ce prélèvement, soit 5 %, est destinée au financement du surcoût des dépenses liées à l'hébergement de l'unité et occasionnées par l'exécution du contrat. Lorsque la partie gestionnaire des contrats d'une unité n'héberge pas cette unité, elle reverse à l'autre le montant de ce prélèvement lié au surcoût de l'infrastructure.

2. Par ailleurs, le Directeur de l'unité effectue un prélèvement, dont il fixe lui même le taux, sur les ressources du contrat affectées à l'unité (après déduction du prélèvement visé au 1). L'emploi des crédits correspondants relève de sa compétence.

Les provisions pour pertes d'emploi font l'objet, chaque fois que nécessaire, d'un prélèvement spécifique, par l'établissement gestionnaire, sur les contrats qui comportent des dépenses de personnel.

En cas de difficultés d'application de ce mécanisme, le gestionnaire en informera l'autre partie.

Les parties peuvent convenir de tout cadre adapté pour la gestion des contrats de recherche, en conformité avec la réglementation en vigueur.

- Les résultats des contrats de recherche susceptibles d'être valorisés sont communiqués par le directeur de l'unité aux parties. La partie responsable de la valorisation assure par des modalités adéquates, en concertation avec l'autre partie et l'organisme tiers, la protection des résultats, la gestion des titres de propriété et leur valorisation dans le cadre des dispositions figurant aux contrats et ce dans le respect des statuts de chacun des partenaires, et des modes d'organisation qui en résultent

2. Protection et valorisation des résultats hors contrats de recherche

Hors contrats de recherche, les résultats des travaux valorisables menés au sein de l'unité sont la copropriété des parties. Ils sont, quel qu'en soit l'auteur, signalés à chacune des parties par le directeur de l'unité afin d'assurer leur protection et d'entreprendre les actions de valorisation correspondantes.

Lorsque les Unités sont mixtes entre le CNRS et l'Université Paris 7, la copropriété et les droits y afférents sont répartis à égalité entre les parties.

Lorsque cette copropriété associe, outre les parties, d'autres établissements publics de rattachement, les règles qui lui sont applicables sont alors fixées dans un règlement établi entre tous les organismes concernés.

La partie désignée comme établissement valorisateur (cf. annexe 1), assure pour le compte commun la préparation des dossiers techniques relatifs à des résultats brevetables ou non brevetables, les

dépôts de demandes de brevets au nom conjoint des parties, le maintien des brevets en vigueur, leurs extensions. En cas d'obtention de résultats susceptibles de faire l'objet d'une protection, l'établissement valorisateur informe immédiatement l'autre partie des procédures qu'il engage. Ce dernier dispose d'un délai de trente jours pour confirmer son acceptation de la copropriété et des modalités de prise en charge des frais correspondants. A défaut de réponse, l'établissement valorisateur engage la procédure de protection des résultats en son nom propre.

Dans l'hypothèse où l'établissement valorisateur renonce à la copropriété, il en avertit sans délai l'autre partie de façon à lui permettre de se substituer à lui en reprenant à son compte les opérations liées à la protection.

L'établissement valorisateur assure également la valorisation des résultats en recherchant des partenaires industriels et en négociant des licences d'exploitation. Les parties cosignent les contrats ainsi négociés.

L'établissement valorisateur intéresse l'ensemble des inventeurs selon les modalités des décrets du 2 octobre 1996 modifiés, après déduction des frais directs supportés par les parties et remboursement des aides accordées par l'ANVAR ou d'autres organismes similaires.

Il affecte ensuite à l'unité la part lui revenant, c'est-à-dire 50% de la part restante plafonnée à 25% du total des redevances nettes de frais directs.

Il opère un prélèvement de 10% destiné à couvrir les frais de valorisation encourus au titre d'organisme valorisateur. Le solde des produits financiers résultant de l'exploitation des résultats est réparti à parts égales entre les parties.

Dans un souci de simplification et de réduction des coûts administratifs, les revenus de la valorisation à reverser aux unités et à leurs organismes de rattachement sont crédités sur le compte de l'organisme valorisateur tout au long de l'année civile. Un reversement unique est effectué aux intéressés une fois par an, après arrêté des comptes, sur la base d'un état récapitulatif des recettes et des dépenses par contrat de valorisation.

Une réunion annuelle de bilan et de suivi sera organisée entre les parties dans le cadre du comité des contrats et de la valorisation.

3. Collaborations internationales

a) Information / concertation

Les parties se tiennent mutuellement informées des accords bilatéraux qu'elles concluent.

Elles se concertent sur la mise en place de thèses en co-tutelle.

Elles s'informent également du nombre et du financement de l'accueil d'étudiants en thèse et de post-doc en précisant les pays d'origine, les thématiques et les unités concernées.

Le CNRS informe l'Université Paris 7 des projets de création d'UMR avec des partenaires hors enseignement supérieur et recherche (Ministère des affaires étrangères), UIA, GDRI, UMI.

b) Représentation des parties

L'une des parties peut donner mandat à l'autre pour négocier et gérer les accords de coopération internationale et valoriser les résultats qui en sont issus.

Un mandat peut également être donné à l'une des parties pour représenter les unités au niveau international.

4. Collaborations dans le cadre de la Communauté européenne

Dans le cadre des contrats conclus avec la Communauté européenne et notamment ceux mis en place au sein des Programmes de Recherche et de Développement, impliquant une ou plusieurs unités en partenariat, les parties mandatent l'une d'entre elles chargée de la mise en œuvre de ces collaborations au nom conjoint des deux parties conformément à la liste figurant en annexe 1 à la présente convention.

La partie mandatée, est en charge de la réponse à l'appel à proposition, de la négociation et de la signature du contrat avec la Communauté européenne, de la négociation et de la signature de l'accord de consortium, ainsi que de sa mise en œuvre.

La partie mandatée participe au choix du coordonnateur au sens de l'article 2 du Règlement (CE) n°2321/2002 du 16 décembre 2002 relatif aux règles de participation et de diffusion des résultats de la recherche pour la mise en œuvre du 6ème PCRD.

Elle rendra compte à la partie représentée selon les conditions définies dans le contrat lui ayant donné mandat.

Dans un souci de transparence et d'homogénéité, l'Université Paris 7, dans les cas où elle est mandatée, s'efforcera d'adopter le même principe de calcul des coûts que le CNRS pour la gestion des contrats européens.

5. Accords cadres avec les entreprises

Convaincues que la fertilisation mutuelle des recherches publique et privée est essentielle à l'innovation, les parties conviennent d'accentuer leurs collaborations avec les entreprises.

Les accords cadres que le CNRS ou l'Université Paris 7 concluent avec les entreprises traduisent cette volonté. Ils définissent les attentes et objectifs des contractants dans leurs collaborations de recherche et clarifient les règles qui doivent régir la propriété industrielle, la valorisation des résultats, la confidentialité des travaux tout en préservant la possibilité pour les chercheurs de publier, mais aussi l'accueil de chercheurs d'un contractant chez l'autre. Ce socle contractuel constitue un acquis dans les relations avec l'entreprise concernée, et une garantie de qualité dans la mise en œuvre de la stratégie commune de recherche qu'elle sous-tend.

Chacune des parties s'engage à informer l'autre des actions qu'elle a déjà entreprises ou souhaite entreprendre dans ce domaine, et fait bénéficier les UMR de l'encadrement contractuel contenu dans les accords qu'elle a préalablement négociés avec ses partenaires industriels.

6. Œuvres audiovisuelles

Les œuvres audiovisuelles créées au sein de l'unité sont régies par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle et les règles de la fonction publique.

Les parties sont co-titulaires des droits d'exploitation de ces œuvres.

Elles disposent à titre gratuit et pour leurs besoins propres des droits d'exploitation non commerciale de ces œuvres sur tout support, dans tout pays, notamment dans les manifestations scientifiques et culturelles qu'elles organisent ou auxquelles elles participent.

Les droits d'exploitation commerciale de tout ou partie des œuvres audiovisuelles, y compris pour tous les réseaux de télédiffusion en France et dans le monde (voie hertzienne, câble, satellite ou autres) sont exercés dans le cadre de conventions de coproduction qui fixent les redevances à répartir entre les parties.

7. Existence d'un SAIC

L'Université Paris 7 doit prévoir la présence d'un représentant du CNRS au sein du conseil du SAIC. En cas de création de SAIC en cours de contrat quadriennal un avenant devra être négocié avec le CNRS.

- Charges liées à l'exécution des contrats gérés par le SAIC ou par l'Université Paris 7 dans le cadre des activités lucratives :

L'exécution des contrats de recherche et de la valorisation par le SAIC ou par l'Université Paris 7 génère des charges spécifiques (essentiellement la valorisation du temps de travail du personnel titulaire) dans les deux établissements.

Afin de respecter la cohérence scientifique dans le fonctionnement des unités, la prise en charge par le SAIC ou par l'université de ces dépenses est réalisée de la manière suivante :

Les charges correspondant aux salaires des personnels payés par le budget de l'État font l'objet d'un reversement de l'Université Paris 7 au budget de l'État.

Toutefois, dans le but de ne pas pénaliser les activités de valorisation des établissements d'enseignement supérieur, les sommes ainsi reversées sont assimilées à un fonds de concours rattaché au chapitre 36-11 du budget de l'enseignement supérieur. Elles sont attribuées aux établissements et in fine affectées aux unités qui sont à l'origine de ces reversements.

Les parties organisent par convention spécifique les modalités de détermination et d'imputation des coûts correspondant aux moyens humains et matériels apportés par le CNRS.

- Lorsque le contrat est géré par le CNRS, les modalités de remboursement par le CNRS des coûts engagés par l'Université Paris 7 font l'objet d'une convention spécifique.

8. Comité des contrats et de la valorisation

Le CNRS et l'Université Paris 7 conviennent de créer un comité conjoint des contrats et de la valorisation, composé du :

- Président de l'Université Paris 7
- Délégué régional du CNRS pour la circonscription Paris B, ou leurs représentants,
- responsable du service de valorisation de l'Université Paris 7
- responsable du service partenariat et valorisation du CNRS

Ce comité a pour fonction de veiller à l'application, des règles et des modalités de gestion et de négociation des contrats des unités précisées ci-dessus. Il est l'instance chargée de suivre les dossiers de valorisation impliquant les deux établissements.

Il assure une totale transparence de l'information dans ces domaines par la communication des documents appropriés et la diffusion d'une information exhaustive.

Il dresse chaque année un bilan des actions entreprises par les parties en matière de contrats et de valorisation.

Les modalités de fonctionnement du comité sont définies dans une convention d'application, les parties veillant à ce que la mise en place de cette instance et son fonctionnement n'entraînent pas de délais supplémentaires excessifs dans les étapes de négociation de contrats ainsi que tout au long de la procédure de valorisation.

IV. CAS PARTICULIERS LIÉS À CERTAINES UNITÉS

1. Unités relevant exclusivement de l'une des parties (UPR, EA)

Chaque partie négocie, signe et gère les contrats de recherche des unités qui dépendent d'elle exclusivement.

En cas de résultats obtenus en collaboration par les personnels des parties, la partie dont relève l'unité prend en charge à son nom et à ses frais les opérations de protection qui s'avèrent nécessaires. Elle tient informée l'autre partie des procédures mises en œuvre.

L'exploitation de ces résultats est effectuée selon les mêmes principes qu'à l'alinéa précédent. La partie dont relève l'unité assure la rémunération de tous les inventeurs relevant des décrets du 2 octobre 1996 modifiés. Elle s'entend avec l'autre partie sur la répartition des produits financiers lorsque la contribution de cette autre partie à l'obtention des résultats est significative.

Les parties peuvent convenir d'adapter ces modalités de valorisation en cas de situation particulière, spécifique à une unité.

Le CNRS et l'Université Paris 7 concluent une convention spécifique de collaboration pour les UPR ou EA accueillant du personnel de l'autre partie. Cette convention est annexée, si nécessaire, aux contrats conclus avec la Communauté européenne.

2. Formations de recherche en évolution (FRE)

Les dispositions contenues dans le présent texte sont applicables aux FRE, au même titre que les UMR, sous réserve d'adaptations particulières liées au respect de la réglementation du CNRS relatives à ces structures de recherche.

3. Fédérations de recherche (FR)

Les FR inscrites au présent contrat quadriennal font l'objet, au même titre que les UMR, d'une annexe spécifique signée des parties. Les dispositions contenues aux chapitres II et III du présent contrat sont applicables à ces structures sous réserve des clauses particulières suivantes :

a) Unités constituantes

L'entrée de nouvelles unités constituantes dans la FR est soumise à l'approbation des parties membres de la fédération, qui peuvent saisir leurs instances d'évaluation. Il en sera de même pour d'éventuels retraits.

Au sein de la fédération, chaque unité composante conserve son individualité propre et demeure régie par les textes qui ont présidé à sa création.

b) Instances

Les FR peuvent être dotées des instances suivantes :

- un comité de direction composé du directeur de la fédération et des directeurs des unités constituantes. Ce comité se réunit à l'initiative du directeur de la fédération et assiste ce dernier dans l'organisation des activités communes, la négociation et la répartition des ressources de la FR.
- un conseil scientifique ayant pour mission de discuter des orientations scientifiques de la fédération, de recommander des évolutions et d'examiner les résultats obtenus.
- un conseil de fédération consulté par le directeur de la fédération sur les grandes orientations de la fédération, sur sa vie interne et son fonctionnement. Ce conseil est informé, en particulier, des décisions budgétaires prises par le directeur de la fédération. Il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative du directeur.

La composition ainsi que les modalités particulières d'organisation de ces instances font l'objet d'un règlement intérieur établi par le directeur de la fédération et approuvé par les parties.

c) Moyens

L'ensemble des moyens financiers, d'origine publique ou privée affectés à la fédération, est géré par l'un des partenaires institutionnels publics de manière individualisée et selon ses règles propres.

L'établissement gestionnaire accueille, d'une part, les contributions des unités constituantes sur leurs moyens propres et, d'autre part, les moyens directement affectés à la FR par les parties membres de la fédération et par les partenaires extérieurs.

Aucun frais de gestion ne pourra être prélevé sur les crédits apportés par les parties.

L'établissement gestionnaire rend compte annuellement aux autres parties de son mandat par la production des comptes de gestion correspondants.

d) Les contrats

Les contrats impliquant une seule unité constituante de la FR sont négociés, signés et gérés par l'organisme dont relève cette unité ou dans les conditions prévues par la convention ou le contrat quadriennal créant cette unité.

Les contrats impliquant plusieurs unités constituantes sont négociés, signés et gérés par l'un des organismes membres de la fédération. Les parties dont relèvent les unités concernées s'accordent pour désigner cet organisme. L'organisme désigné soumet, pour avis, les contrats (accompagnés de tous les éléments d'information nécessaires) aux autres parties concernées avant de les signer. Ces dernières disposent d'un délai de quinze jours pour faire connaître leur avis ; passé ce délai, l'absence de réponse vaut avis favorable. Une copie des contrats signés est transmise aux parties concernées.

e) Les résultats

- Tout droit sur des résultats brevetables ou non, obtenus par une unité, reste acquis à l'organisme ou aux organismes dont elle relève. Lorsque l'unité dépend d'un seul organisme, celui-ci prend en charge les éventuelles demandes de brevets à son nom et à ses frais. Lorsque l'unité dépend de plusieurs organismes, les dispositions appliquées en matière de propriété intellectuelle sont celles arrêtées dans la convention ou le contrat quadriennal constitutive de cette unité.

- Les résultats brevetables ou non issus de travaux effectués conjointement par plusieurs unités de la FR relevant d'organismes différents sont la copropriété des organismes concernés.

Les parties appelées à être copropriétaires en application de l'alinéa ci-dessus, déterminent d'un commun accord, dans un règlement de copropriété, les résultats qu'elles entendent protéger par un brevet, les pays dans lesquels les brevets seront déposés, la répartition des frais de propriété industrielle en fonction de leur quote-part de propriété déterminée d'un commun accord. Si certaines parties ne parviennent pas à un accord, les parties favorables à la protection par brevet déposeront les demandes correspondantes à leurs seuls noms et à leurs seuls frais.

Les parties conviennent d'un commun accord de conférer à l'un des organismes membres de la fédération, la gestion du portefeuille de propriété industrielle. L'organisme désigné dépose les demandes de brevets aux noms et aux frais des parties qui sont favorables à ce mode de protection et a le choix :

- soit de partager entre ces mêmes parties les frais et taxes de dépôt, d'examen, de procédure de délivrance et d'entretien de ces titres selon la répartition décidée dans le règlement de copropriété. A cet effet, il adresse chaque année aux parties concernées un relevé détaillé des dépenses de propriété industrielle exposées et une facture correspondant au remboursement de la quote-part de chaque partie.
- soit de demander au Cabinet de Propriété Industrielle chargé du suivi des procédures de répartir les frais correspondants, chacun des copropriétaires prenant directement en charge sa quote-part des frais de propriété industrielle.

L'organisme désigné négocie les projets de licence d'exploitation et les soumet à l'accord préalable des parties copropriétaires du résultat en cause. L'absence de réponse de l'une de ces parties dans un délai de quinze jours vaut accord de cette partie.

L'organisme valorisateur intéresse l'ensemble des inventeurs selon les modalités des décrets du 2 octobre 1996 modifiés, après déduction des frais directs supportés par les parties et remboursement des aides accordées par l'ANVAR ou d'autres organismes similaires.

Il assure ensuite le versement de la part affectée aux unités et la répartition du solde selon la quote-part de chacun des organismes. Il adresse annuellement à chacun des cocontractants un relevé détaillé des opérations réalisées.

V. DISPOSITIONS FINALES

1. Suivi du partenariat

Les parties s'engagent à assurer un suivi des opérations prévues au contrat, qui nécessitent une déclinaison annuelle.

Par ailleurs et compte tenu des réflexions en cours sur les évolutions du dispositif de recherche national et du CNRS, les parties décident que les dispositions concernant les unités de recherche communes liées au présent contrat seront réexaminées, ou devront être explicitement confirmées par avenant à mi-parcours de la période contractuelle.

2. Différends

En cas d'inexécution par l'une des parties de ses obligations contractuelles, l'autre pourra l'inviter par écrit à satisfaire à ses engagements dans un délai fixé. Dans l'hypothèse d'une défaillance persistante, la partie plaignante sera fondée à reconsidérer ses propres engagements jusqu'au terme du présent contrat quadriennal.

ANNEXE 1

Définition de l'établissement gestionnaire - valorisateur

Délégation CNRS	Département Scientifique	Unité	Directeur		Établissement chargé de la gestion des contrats et de la valorisation
2	SC	UMR 7086	DELAMAR	Michel	Université Paris 7
2	SC	UMR 7591	LIMOGES	Benoît	Université Paris 7
2	SDV	UMR 7151	DE THE	Hugues	Université Paris 7
2	SDV	UMR 7059	PORTHA	Bernard	CNRS
2	SDV	UMR 7099	POPOT	Jean-Luc	CNRS
2	SDV	UMR 7592	LEPESANT	Jean-Antoine	CNRS
2	SDV	UMR 7157	SCHERRMANN	Jean-Michel	Université Paris 7
2	SHS	UMR 7110	KIHM	Alain	Université Paris 7
2	SHS	UMR 7135	GUERASSIMOFF	Eric	Université Paris 7
2	SHS	UMR 7596	CHEMLA	Karine	Université Paris 7
2	SHS	UMR 7597	ARCHAIMBAULT	Sylvie	CNRS
2	SHS	UMS 2414	GRASLAND	Claude	Université Paris 7
2	SPI	UMR 7052	SEDEL	Laurent	Université Paris 7
2	SPI	UMR 7057	DI MEGLIO	Jean-Marc	cas/cas
2	SPM	UMR 7162	BERGER	Vincent	cas/cas
2	SPM	UMR 7056	DELON	Françoise	Université Paris 7
2	STIC	UMR 7089	PIN	Jean-Eric	Université Paris 7
2	STIC	UMR 7126	CURIEN	Pierre-Louis	Université Paris 7
2	SHS	UMR 7032	STREIFF-FENART	Jocelyne	CNRS
2	PNC	UMR 7164	BINETRUY	Pierre	cas/cas
3	SHS	UMR 7062	MORELON	Régis	Université Paris 7
4	SDU	UMR 7158	LAGAGE	Pierre-Olivier	cas/cas

Thématique	CONTRAT QUADRIENNAL 2005-2008			
	n° Unité	INTITULE	DIRECTEUR	Dotations CNRS 2005 Euros HT
PNC	UMR 7164	ASTROPARTICULES ET COSMOLOGIE (en commun avec l'Obs de Paris et le CEA) R=Paris 7	Pierre BINETRUY au 01/07/05 dir adj : Daniel VIGNAUD	427 500
	UMR 7585	LABORATOIRE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE HAUTES ENERGIES -LPNHE- (en commun avec Paris 6) R=Paris 6	Du 01/09/05 au 31/12/08: Pascal DEBU -- Du 01/01/05 au 31/08/05: Jean-Eudes AUGUSTIN	712 500 euros HT inscrits au contrat de l'Université Paris 6
SPM	UMR 7586	INSTITUT DE MATHÉMATIQUES DE JUSSIEU (en commun avec Paris 6) R=Paris 6	Gilles GODEFROY dir adj : Colette MOEGLIN	154 000 euros HT inscrits au contrat de l'Université Paris 6
	UMR 8550	LABORATOIRE DE PHYSIQUE STATISTIQUE DE L'ENS (LPS) (en commun avec ENS Ulm et Paris 6) R= ENS Ulm	Jacques MEUNIER	200 000 euros HT inscrits au contrat de l'ENS Ulm
	UMR 7599	LABORATOIRE DE PROBABILITES ET MODELES ALEATOIRES (en commun avec Paris 6) R=Paris 6	Dominique PICARD	38 000 euros HT inscrits au contrat de l'Université Paris 6
	UMR 8551	LABORATOIRE PIERRE AIGRAIN (en commun avec Paris 6 et ENS Ulm) R= ENS Ulm	Claude DELALANDE	144 000 euros HT inscrits au contrat de l'ENS Ulm
	UMR 7587	LABORATOIRE ONDES ET ACOUSTIQUE (en commun avec l'ESPCI) R= ESPCI	Mathias FINK dir adj : Arnaud TOURIN	50 000 euros HT inscrits au contrat de l'ESPCI

Thématique	CONTRAT QUADRIENNAL 2005-2008			
	n° Unité	INTITULE	DIRECTEUR	Dotations CNRS 2005 Euros HT
SPM	UMR 7588	INSTITUT DES NANOSCIENCES DE PARIS (en commun avec Paris 6) R=Paris 6	Claudine NOGUERA	520 000 euros HT inscrits au contrat de l'Université Paris 6
	UMR 7589	PHYSIQUE THEORIQUE ET HAUTES ENERGIES (en commun avec Paris 6) R=Paris 6	Olivier-Pierre BABELON	52 000 euros HT inscrits au contrat de l'Université Paris 6
	UMR 7056 examen à 2 ans	LOGIQUE MATHEMATIQUE	Françoise DELON	13 500
	UMR 7590	INSTITUT DE MINERALOGIE ET DE PHYSIQUE DES MILIEUX CONDENSES (IMPMC) (en commun avec Paris 6 et IPGP) R=Paris 6	Bernard CAPELLE	308 000 euros HT inscrits au contrat de l'Université Paris 6
	UMR 7162	MATERIAUX ET PHENOMENES QUANTIQUES	Vincent BERGER dir adj : Sylvie ROUSSET	57 000
	FR 2830	FEDERATION DE RECHERCHE EN MATHEMATIQUE DE PARIS CENTRE (en commun avec Paris 6) R = Paris 6	Bernard TEISSIER	non dotée

Thématique	CONTRAT QUADRIENNAL 2005-2008			
	n° Unité	INTITULE	DIRECTEUR	Dotations CNRS 2005 Euros HT
SPI	UMR 7052	BIOMECHANIQUE ET BIOMATERIAUX OSTEO-ARTICULAIRES (B20A) (en commun avec Paris 12 et Paris 13) R= Paris 7	Laurent SEDEL dir adj : Didier GEIGER	70 000
	UMR 7057	MATIERE ET SYSTEMES COMPLEXES	Jean-Marc DI MEGLIO	108 000
	UMR 7636	LABORATOIRE DE PHYSIQUE ET MECANIQUE DES MILIEUX HETEROGENES (LPMMH) (en commun avec l'ESPCI et Paris 6) R=ESPCI	José-Eduardo WESFREID	83 000 euros HT inscrits au contrat de l'ESPCI
SC	UMR 7086	INTERFACES, TRAITEMENTS, ORGANISATION ET DYNAMIQUE DES SYSTEMES	Michel DELAMAR	65 000
	UMR 7591	LABORATOIRE D'ELECTROCHIMIE MOLECULAIRE	Benoît LIMOGES	35 000
	UPR 9080 examen à 2 ans pour changement de directeur	LABORATOIRE DE BIOCHIMIE THEORIQUE collaboration avec IBPC	Richard LAVERY dir adj : Philippe DERREUMAUX	39 500
	FR 2702 2ans à compter du 1er janvier 2004	SCIENCES CHIMIQUES DE LA MESURE ET DE L'ANALYSE DE PARIS CENTRE (avec l'ENS Ulm, Paris 6, l'ENSCP, l'ESPCI) R=ENS Ulm vague D	Christian AMATORE	5 000 euros HT inscrits au contrat de l'ENS Ulm

Thématique	CONTRAT QUADRIENNAL 2005-2008			
	n° Unité	INTITULE	DIRECTEUR	Dotations CNRS 2005 Euros HT
SDU	UMR 7583	LABORATOIRE INTER-UNIVERSITAIRE DES SYSTEMES ATMOSPHERIQUES (en commun avec Paris 12) R=Paris 12	Jean-Marie FLAUD dir adj : Marie-Claire GAZEAU -- Jean-Louis COLIN	71 000 euros HT inscrits au contrat de l'Université Paris 12
	UMR 7154	INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS (IPGP) en commun avec IPGP, Paris 6, Université de la Réunion R = IPGP	Vincent COURTILOT di adj : Alain BONNEVILLE -- Jérôme GAILLARDET	835 500 euros HT inscrits au contrat de l'IPGP
	UMR 8109	LABORATOIRE D'ETUDES SPATIALES ET INSTRUMENTALES POUR L'ASTROPHYSIQUE (LESIA) (en commun avec l'Observatoire de Paris et Paris 6) R= Obs. Paris vague D	Jean-Louis BOURGERET	213 000 euros HT inscrits au contrat de l'Observatoire de Paris
	UMR 8102	LABORATOIRE DE L'UNIVERS ET DE SES THEORIES (en commun avec l'Observatoire de Paris) R= Obs. Paris vague D	Jean-Michel ALMI	83 600 euros HT inscrits au contrat de l'Observatoire de Paris
	UMR 7158 examen à 2 ans	ASTROPHYSIQUE, INTERACTIONS, MULTI-EHELLES (en commun avec le CEA) R = Paris 7	Pierre-Olivier LAGAGE	50 000
	UMR 8111	GALAXIES, ETOILES, PHYSIQUE, INSTRUMENTATION (GEPI) (en commun avec l'Observatoire de Paris) R= Obs. Paris vague D	François HAMMER	152 000 euros HT inscrits au contrat de l'Observatoire de Paris

Thématique	CONTRAT QUADRIENNAL 2005-2008			
	n° Unité	INTITULE	DIRECTEUR	Dotations CNRS 2005 Euros HT
SDV	UMR 7592 Examen à 2 ans succession du directeur	INSTITUT JACQUES MONOD (en commun avec Paris 6) R= Paris 7	Jean-Antoine LEPESANT	1 100 000
	UMR 7059 examen à 2 ans pour suivi de la direction de la structure	LABORATOIRE DE PHYSIOPATHOLOGIE DE LA NUTRITION	Bernard PORTHA	32 000
	UMR 7151 examen à 2 ans - suivi de la structure	PATHOLOGIE ET VIROLOGIE MOLECULAIRE	Hugue DE THE	120 000
	UMR 7060	NEUROBIOLOGIE DES RÉSEAUX SENSORIMOTEURS (en commun avec Paris 5) R= Paris 5	Pierre-Paul VIDAL	63 840 euros HT inscrits au contrat de l'Université Paris 5.

Thématique	CONTRAT QUADRIENNAL 2005-2008			
	n° Unité	INTITULE	DIRECTEUR	Dotations CNRS 2005 Euros HT
SDV	UPR 9073 examen à 2 ans pour succession du directeur	REGULATION DE L'EXPRESSION GENETIQUE CHEZ LES MICROORGANISMES	Mathias SPRINGER dir adj : Richard BUCKINGHAM	260 000
	UPR 1929	BIOLOGIE CELLULAIRE ET MOLECULAIRE DE LA SECRETION	Bruno GASNIER	88 000
	UMR 7099 examen à 2 ans pour succession du directeur	PHYSICO-CHIMIE MOLECULAIRE DES MEMBRANES BIOLOGIQUES	Jean-Luc POPOT	88 000
	UMR 7157	NEUROPSYCHOPHARMACOLOGIE DES ADDICTIONS, VULNERABILITE ET VARIABILITE EXPERIMENTALE ET CLINIQUE (en commun avec Paris 5 et l'INSERM) R=Paris 7	Jean-Michel SCHERRMANN dir adj : Florence NOBLE	24 000

Thématique	CONTRAT QUADRIENNAL 2005-2008			
	n° Unité	INTITULE	DIRECTEUR	Dotations CNRS 2005 Euros HT
SHS	UMR 8135	LANGAGE, LANGUES ET CULTURES D'AFRIQUE NOIRE (LLACAN) (en commun avec l'INALCO) R= INALCO vague D	Bernard CARON	72 000 euros HT inscrits au contrat de l'INALCO
	UMR 8586	POLE DE RECHERCHE POUR L'ORGANISATION ET LA DIFFUSION DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (PRODIG) (en commun avec Paris 4, Paris 1 et EPHE) R= Paris 1 vague D	Jean-Louis CHALEARD dir adj : Frédéric BESSAT	59 000 euros HT inscrits au contrat de l'Université Paris 1
	UMR 8133	CENTRE D'ÉTUDES DES LANGUES INDIGENES D'AMERIQUE (CELIA) (en commun avec l'INALCO, l'IRD) R= INALCO vague D	Jon LANDABURU	33 000 euros HT inscrits au contrat de l'INALCO
	UMR 7110	LABORATOIRE DE LINGUISTIQUE FORMELLE	Alain KHIM dir adj : Lucia TOVENA	39 000
	UMR 7596	RECHERCHES EPISTEMOLOGIQUES ET HISTORIQUES SUR LES SCIENCES EXACTES ET LES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES (REHSEIS)	Karine CHEMLA	28 000
	UMR 7062	CENTRE D'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES PHILOSOPHIES ARABES ET MEDIEVALES (CHSPAM) (en commun avec EPHE) R= Paris 7	Régis MORELON	27 000

Thématique	CONTRAT QUADRIENNAL 2005-2008			
	n° Unité	INTITULE	DIRECTEUR	Dotations CNRS 2005 Euros HT
SHS	UMR 7032	UNITE DE RECHERCHE MIGRATIONS ET SOCIETE (URMIS) (en commun avec Paris 8 et Nice) R= Paris 7	Jocelyne STREIFF-FENART dir adj : Catherine QUIMINAL	22 000
	UMR 7597	HISTOIRE DES THEORIES LINGUISTIQUES (en commun avec ENS LSH) R= Paris 7	Sylvie ARCHAIMBAULT	36 000
	UMR 7135 examen à 2 ans avec comité d'évaluation	SOCIETES EN DEVELOPPEMENT DANS L'ESPACE ET DANS LE TEMPS (SEDET)	au 1er avril 2005 Eric GUERASSIMOFF (au 1er janvier 2005 Alain FOREST)	15 000
	UMR 8033	ETUDES COREENNES (en commun avec l'EHESS) R= EHESS vague D	Alexandre GUILLEMOZ	7 000 euros HT inscrits au contrat de l'Université Paris 7
	FRE 2788	CENTRE DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE "PSYCHANALYSE ET PRATIQUES SOCIALES" (en commun avec l'Université d'Amiens) R = Université d'Amiens jusqu'au 31 décembre 2005 vague B	Markos ZAFIROPOULOS	9 000 euros HT inscrits au contrat de l'Université d'Amiens
	FRE 2788	CENTRE DE RECHERCHE UNIVERSITAIRE "PSYCHANALYSE ET PRATIQUES SOCIALES" (en commun avec l'Université d'Amiens) R = Paris 7 à compter du 1er janvier 2006		
	UMR 8094	LANGUES, TEXTES, TRAITEMENT INFORMATIQUE, COGNITION - LaTTICe (en commun avec l'ENS ULM) R=ENS Ulm vague D	au 1er janvier 2006 Laurence DANLOS (au 1er janvier 2005 Catherine FUCHS)	22 000 euros HT inscrits au contrat de l'ENS Ulm

Thématique	CONTRAT QUADRIENNAL 2005-2008			
	n° Unité	INTITULE	DIRECTEUR	Dotations CNRS 2005 Euros HT
SHS	UMR 8504	GEOGRAPHIE-CITES (- au 1er janvier 2006 en commun avec Paris 1 - au 1er janvier 2005 en commun avec Paris 1 et ENS LSH) R=Paris 1 vague D	Lena SANDERS	35 000 euros HT inscrits au contrat de l'Université Paris 1
	UMR 5145	ECO-ANTHROPOLOGIE ET ETHNOBIOLOGIE (avec MNHN) R = MNHN vague A	Serge BAHUCHET	40 000 euros HT inscrits au contrat du MNHN
	UMR 7533	LABORATOIRE DYNAMIQUES SOCIALES ET RECOMPOSITION DES ESPACES (LADYSS) (en commun avec Paris 10, Paris 8 et Paris 1) R= Paris 10 vague C	Jean Paul BILLAUD dir adj : Catherine PAIX-CLAVEL	51 000 euros HT inscrits au contrat de l'Université Paris 10
	FRE 2886 1 an en vue du regroupement avec l'UMR 8583 EPHE	CIVILISATION JAPONAISE (en commun avec le Collège de France et l'EPHE) R= Collège de France vague C	Jean Noël ROBERT	44 000 euros HT inscrits au contrat du Collège de France
	FR 2393	INSTITUT DE LINGUISTIQUE FRANCAISE (en commun avec ENS LSH, Nancy 2, Lille 3, Lyon 2, Nice, Toulouse 2, Aix-Marseille 1, Paris 10, ENS Paris, Caen, Cergy-Pontoise)	Christiane MARCHELLO-NIZIA	75 000 euros HT sont alloués à la fédération de recherche
	FR 2559	TYPLOGIE ET UNIVERSAUX LINGUISTIQUES : DONNEES ET MODELES (en commun avec Bordeaux 3, Lyon 2, Paris 3, Paris 5, Paris 8, La Réunion, EHESS, INALCO)	Stéphane ROBERT	71 950 euros HT sont alloués à la fédération de recherche

Thématique	CONTRAT QUADRIENNAL 2005-2008			
	n° Unité	INTITULE	DIRECTEUR	Dotations CNRS 2005 Euros HT
STIC	UMR 7089	LABORATOIRE D'INFORMATIQUE ALGORITHMIQUE FONDAMENTALE ET APPLIQUEE (LIAFA)	Jean-Eric PIN	37 000
	UMR 7126	PREUVES, PROGRAMMES ET SYSTEMES PPS	Pierre-Louis CURIEN	26 000

ANNEXE SPÉCIFIQUE

UMR

Université Paris 7 – Observatoire de Paris – CEA - CNRS

A)

n° 2001-2004 : FR2562

UMR 7164

Intitulé : ASTROPARTICULES ET COSMOLOGIE

DS : PNC

B) - DIRECTEUR

Prénom et nom : Pierre BINETRUY

Statut : PU

- DIRECTEUR ADJOINT au 1^{er} juillet 2005

Prénom et nom : Daniel VIGNAUD

Statut : Ingénieur CEA

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

Collège de France

11 Place Marcellin Berthelot

75005 PARIS

b) Surface SHON : 6 500 m²

SU : 5 200 m²

Surfaces indicatives calculées sur plan des bâtiments Paris Rive Gauche

c) Moyens financiers accordés par les organismes tutelles de l'UMR

- Les crédits accordés par le ministère de la Recherche à l'UMR pour 2005 s'élèvent à 210 000 €
- Le total du soutien de base alloué par le CNRS à l'UMR pour 2005 s'élève à 427 500 € HT
- Le soutien de base alloué par le CEA à l'UMR est détaillé dans la convention fixant les dispositions applicables à l'unité, visée au point E) de la présente annexe.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : 26

Enseignant(s)-chercheur(s) : 21

Autre(s) Chercheur(s) : 15 CEA

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : 47

IATOS : 7

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

Paris 7

Nom	Prénom	Corps Grade
BARTLETT	James	PU
BEAU	Tristan	MC
BINETRUY	Pierre	PU
CASSE	Fabien	MC
GAZEAU	Jean-Pierre	PU
KATSANEVAS	Stavros	PU
KOUCHNER	Antoine	MC
LACHAUD	Cyril	MC
MOURAD	Jihad	PU
PATZAK	Thomas	PU
PIAT	Michel	MC
SERREAU	Julien	MC
STEER	Danièle	MC
VANNUCCI	François	PU

Paris 7/Obs PM

Nom	Prénom	Corps Grade
HUGUET	Eric	MC
HURE	Jean-Marc	MC
MOUCHET	Martine	MC
SAUTY	Christophe	MC

Paris 11

Nom	Prénom	Corps Grade
BALLAND	Christophe	MC

Marne-la-Vallée

Nom	Prénom	Corps Grade
RENAUD	Jacques	MC

Collège de France

Nom	Prénom	Corps Grade
DOLBEAU	Jean	MC

CNRS

Nom	Prénom	Corps Grade
AUGER	Gérard	DR
BONNEAUD	Gérard	DR
BOUQUET	Alain	DR
BRUNET	Jean-Michel	DR
BUONANNO	Alessandra	CR
CAPDEVIELLE	Jean-Noël	DR
DE BELLEFON	Alain	CR
de KERRET	Hervé	DR
DEFFAYET	Cédric	CR
DELABROUILLE	Jacques	CR
DJANNATI-ATAI	Arache	CR
GANGA	Ken	DR
GIRAUD-HERAUD	Yannick	DR
GORODETZKY	Philippe	DR
KRYN	Didier	CR
LACHIEZE-REY	Marc	DR
LANGLOIS	David	CR
LEFIEVRE	Bernard	CR
OBOLENSKY	Michel	CR
PITA	Santiago	CR
PLAGNOL	Eric	DR
PUNCH	Michael	CR
REVENU	Benoît	CR
SIGL	Guenter	CR
TERRIER	Régis	CR
VOLTE	Albin	CR

Nom	CEA Prénom	Corps Grade
VIGNAUD	Daniel	ICEA
AUBOURG	Éric	ICEA
BOUCHEZ	Jacques	ICEA
CRIBIER	Michel	ICEA
FERRANDO	Philippe	ICEA
GOLDONI	Paolo	ICEA
GOLDWURM	Andrea	ICEA
LASSERRE	Thierry	ICEA
LAURENT	Philippe	ICEA
LEBRUN	François	ICEA
LESQUOY	Eric	ICEA
MAGNEVILLE	Christophe	ICEA
MOSCOSO	Luciano	ICEA
PAUL	Jacques	ICEA
TAGGER	Michel	ICEA

E) DISPOSITIONS APPLICABLES A L'UMR

Les dispositions applicables à l'UMR feront l'objet d'une convention Paris 7 / CEA / CNRS.

Fait à Paris, le **14 SEP 2005**

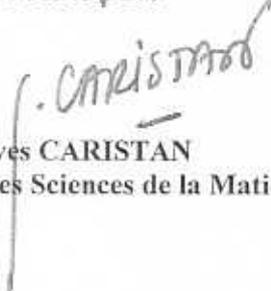
Le Président de l'Université Paris 7

Pour le Directeur Général du CNRS et par délégation


Benoît EURIN
 Pour le CEA




Bernard LAURIN


Yves CARISTAN
 Directeur des Sciences de la Matière

ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris 7 – CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7056

UMR 7056

Intitulé : LOGIQUE MATHÉMATIQUE

DS : SPM

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : **Françoise DELON**

Statut : **DR**

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

UNIVERSITE PARIS 7
UFR DE MATHÉMATIQUES
2 PLACE JUSSIEU
CASE 7012
75251 PARIS CEDEX 05

b) Surface SHON : **457 m²**

SU : **367 m²**

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : **9**

Enseignant(s)-chercheur(s) : **18**

Autre(s) Chercheur(s) :

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : **0**

IATOS : **1**

Autre(s) : **1**



ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris 7 – CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7056
Intitulé : LOGIQUE MATHÉMATIQUE

UMR 7056

DS : SPM

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : **Françoise DELON**
Statut : **DR**

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

UNIVERSITE PARIS 7
UFR DE MATHÉMATIQUES
2 PLACE JUSSIEU
CASE 7012
75251 PARIS CEDEX 05

b) Surface SHON : **457 m²** SU : **367 m²**

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : **9** Enseignant(s)-chercheur(s) : **18**

Autre(s) Chercheur(s) :

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : **0** IATOS : **1**

Autre(s) : **1**



**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

UNIV PARIS 7		
Nom	Prénom	Corps Grade
BOUGHATTAS	Sedki	MC
CONDUCHE	François	MC
CORI	René	MC
LABIB-SAMI	Ramez	MC
LASSAIGNE	Richard	MC
LOPEZ-ABAD	Jordi	MC
MALIFAUD	Jean	MC
MUHLRAD-GREIF	Catherine	MC
SABBAGH	Gabriel	PU
SIMONETTA	Patrick	MC
VELICKOVIC	Boban	PU

UNIV PARIS 8		
Nom	Prénom	Corps Grade
MARIOU	Benoit	MC

UNIV DU MAINE		
Nom	Prénom	Corps Grade
GIRAUDET	Michèle	MC
LELOUP	Gérard	MC

UNIV ANGERS		
Nom	Prénom	Corps Grade
DURET	Jean-Louis	MC

IUFM CRETEIL		
Nom	Prénom	Corps Grade
MOURGUES	Marie-Hélène	MC

IUFM PARIS		
Nom	Prénom	Corps Grade
KHELIF	Anatole	MC

IUFM VERSAILLES		
Nom	Prénom	Corps Grade
MICHEL	Pascal	MC

CNRS		
Nom	Prénom	Corps Grade
BOUSCAREN	Elisabeth	CR1
CHATZIDAKIS	Zoé	DR2
DELON	Françoise	DR2
DICKMANN	Maximo	DR2
JALIGOT	Eric	CR2
OGER	Francis	CR1
RESSAYRE	Jean-Pierre	DR2
SURESON	Claude	CR1
TODORCEVIC	Stevo	DR2

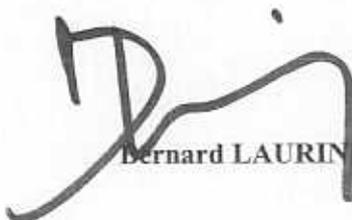
Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7


Benoît EURIN



Pour le Directeur Général du CNRS et par
Délégation


Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris 7 – CNRS

A)

Nouvelle unité

UMR 7162

Intitulé : MATERIAUX ET PHENOMENES QUANTIQUES

DS : SPM

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : Vincent BERGER

Statut : PU

DIRECTEUR(S) ADJOINT(S)

Prénom et nom : Sylvie ROUSSET

Statut : DR2

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

Le laboratoire est délocalisé sur 5 sites actuellement. Des chercheurs se trouvent dans une aile affectée à MPQ (Jussieu 24-25 1^{er} et 5^{ème} étage), au LKB (Jussieu), à l'ESPCI, au laboratoires Thales (Orsay), à Boucicaut. L'adresse administrative est actuellement :

Université Paris 7
2 Place Jussieu
Case 7021
75251 PARIS

b) Surface SHON : 2636 m² SU : 1883 m²

Surfaces indicatives calculées sur plan des bâtiments Paris Rive Gauche

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : 6

Enseignant(s)-chercheur(s) : 21

Autre(s) Chercheur(s) :

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : 2

IATOS : 2

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

Paris 7

Nom	Prénom	Corps Grade
ANTHORE	Anne	MC
BERGER	Vincent	PU
CAZAYOUS	Maximilien	MC
COUDREAU	Thomas	MC
DUCCI	Sara	MC
FORT	Emmanuel	MC
GIRARD	Yann	MC
HERMIER	Jean-Pierre	MC
ILISCA	Ernest	PU
KLEIN	Jean	PU
LAFARGE	Philippe	PU
LANGLOIS	Cyrille	MC
LEO	Giuseppe	PU
LEVY	Jean-Claude	PU
MAITRE	Agnès	MC
REPAIN	Vincent	MC
RICOLLEAU	Christian	MC
SACUTO	Alain	PU
SIRTORI	Carlo	PU
VASANELLI	Angela	MC

Paris 13

Nom	Prénom	Corps Grade
HEBBACHE	Mohammed	MC

CNRS

Nom	Prénom	Corps Grade
BRINGUIER	Eric	CR
GUIBAL	Samuel	CR
GUIDONI	Luca	CR
LAMPEL	Georges	DR
ROUSSET	Sylvie	DR
TEJEDA	Antonio	CR

Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7


Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation


Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE

UMR

Université Paris 7 – Université Paris 12 - Université Paris 13 - CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7052

UMR 7052

Intitulé : BIOMECANIQUE ET BIOMATERIAUX OSTEO-ARTICULAIRES

DS : SPI

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : **Laurent SEDEL**

Statut : **PU-PH1**

DIRECTEUR(S) ADJOINT(S)

Prénom et nom : **Didier GEIGER**

Statut : **PU**

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

**FACULTE DE MEDECINE LARIBOISIÈRE SAINT-LOUIS
LABORATOIRE DE RECHERCHES ORTHOPÉDIQUES
10 AVENUE DE VERDUN
75010 PARIS**

b) Surface SHON : **1820 m²**

SU : **1590 m²**

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : **4**

Enseignant(s)-chercheur(s) : **13**

Autre(s) Chercheur(s) : **1 INSERM**

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : **4**

IATOS : **4**

Autre(s) :

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

UNIV PARIS 7

Nom	Prénom	Corps Grade
BERGOT	Catherine	MCUPH
BOUSSON	Valérie	PHU
CARPENTIER	Pierre	PUPH1
GERAUDIE	Jacqueline	MC0
LAREDO	Jean-Denis	PUPH1

UNIV PARIS 12

Nom	Prénom	Corps Grade
GEIGER	Didier	PU1
MARGULIES	Monique	MC
NAILI	Salah	PU2
ODDOU	Christian	PU1
RAMTANI	Salah	MC
WATZKY	Alexandre	MC
WENDLING	Sylvie	MC
ZIDI	Mustapha	MC

INSERM

Nom	Prénom	Corps Grade
PETITE	Hervé	CR1

CNRS

Nom	Prénom	Corps Grade
LOGEART-AVRAMOGLOU	Delphine	CR2
MEUNIER	Alain	CR1
SIOVE	Alain	DR2
STAUB	Jean-François	DR2

Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7


Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation


Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris 7 – CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR7057

Intitulé : MATIERE ET SYSTEMES COMPLEXES

UMR 7057

DS : SPI

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : Jean-Marc DI MEGLIO
Statut : PU

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

Université Paris 7
Case Courrier 7056
2 Place Jussieu

75251 PARIS CEDEX 05

b) Surface SHON : 4000 m² SU : 3000 m²
Surfaces indicatives calculées sur plan des bâtiments Paris Rive Gauche

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : 12

Enseignant(s)-chercheur(s) : 35

Autre(s) Chercheur(s) :

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : 11 IATOS : 8

Autre(s) :

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

Nom	Paris 7	
	Prénom	Corps Grade
ANDREOTTI	Bruno	MC
ARGENTINA	Médéric	MC
ASNACIOS	Atef	MC
BACRI	Jean-Claude	PUCE
BROWAEYS	Julien	MC
BOTTANI	Samuel	MC
CARDOSO	Olivier	MC
COUDER	Yves	PUCE
COURBAGE	Maurice	PU
DAERR	Adrian	MC
DEREC	Caroline	MC
DI MEGLIO	Jean-Marc	PU
DURAND	Marc	MC
FLAMENT	Cyrille	MC
FLAUD	Patrice	PU
FOURNIER	Jean-Baptiste	PU
GALATOLA	Paolo	PU
GALLET	François	PU
GREGOIRE	Guillaume	MC
GUIFFANT	Gérard	PU
JURSKI	Kristine	MC
LADOUX	Benoît	MC
LAURENT	Alexandre	MCUPH
LEROUGE	Sandra	MC
METENS	Stéphane	MC
POTTIER	Noelle	PU
TALBI-BOUCENNA	Imane	MC
Paris 6		
ASNACIOS	Sophie	MC
ELIAS	Florence	MC
HENON	Sylvie	MC
HOCQUET	Thierry	MC
Paris 11		
LEGER	Liliane	PUCE
VAN WIJLAND	Frédéric	MC
Marne-la-Vallée		
ROYON	Laurent	MC
Evry		
MONCEAU	Pascal	MC
CNRS		
ABOU	Bérangère	CR
BERRET	Jean-François	DR
DEVAUD	Martin	CR
DOUADY	Stéphane	DR
GAREL	Thomas	DR
GAZEAU	Florence	CR
LIMAT	Laurent	DR
MOURCHID	Ahmed	CR
PONTON	Alain	CR
RAPHAEL	Elie	DR
SAINT-JEAN	Michel	DR
WILHELM	Claire	CR

Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7


Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation


Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris 7 – CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7086

UMR 7086

Intitulé : INTERFACES, TRAITEMENTS, ORGANISATION ET DYNAMIQUE DES
SYSTEMES - ITODYS

DS : SC

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : Michel DELAMAR

Statut : PU

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

UNIVERSITE PARIS 7
ITODYS
1 RUE GUY DE LA BROUSSE
75005 PARIS

b) Surface SHON : m² SU : 2890 m² dont 494 m² tour 44-45 (5^{ème})

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : 11

Enseignant(s)-chercheur(s) : 31

Autre(s) Chercheur(s) :

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : 14

IATOS : 13

Autre(s) :

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

UNIV PARIS 7

Nom	Prénom	Corps Grade
AEIYACH	Salah	MC0
AMMAR	Souad	MC
AUBARD	Jean	PU1
BARBAULT	Florent	MC
BERTIGNY	Jean-Pierre	MC
BOZON-VERDURAZ	François	PU1
BRAYNER	Roberta	MC
CORDIER	Christine	MC
DELAMAR	Michel	PU0
ENSUQUE	Alain	MC
FAN	Bo Tao	PU2
FELIDJ	Nordin	MC
FIEVET	Fernand	PU2
FIEVET	Françoise	MC0
HA DUONG	Nguyet-Thanh	MC
JOUINI	Mohamed	MC0
LACAZE	Pierre-Camille	PU0
LACROIX	Jean-Christophe	PU2
LEVI	Georges	MC0
MANGENEY	Claire	MC
MAUREL	François	MC
NOEL	Vincent	MC
PERRUCHOT	christian	MC
PHAM	Minh-Chau	PU1
PIQUEMAL	Jean-Yves	MC
PIRO	Benoît	MC
TESSIER	Didier	MC
VAUTHIER	Edouard	MC
VIAU	Gillaume	MC

IUT-PARIS 7

Nom	Prénom	Corps Grade
SICART	Lorette	MC

UNIV MARNE-LA-VALLEE

Nom	Prénom	Corps Grade
AARON	Jean-Jacques	PU1

CNRS

Nom	Prénom	Corps Grade
CHANE CHING	Kathleen	CR1
CHEHIMI	Mohamed	DR2
EL HAGE CHAHINE	Jean-Michel	DR2
FAVE	Claire	CR2
HOROWITZ	Gilles	DR2
KAHN	Philippe	CR1
LANG	Philippe	CR1
LION	Claude	DR1
MERCIER	Geneviève	CR1
PETITJEAN	Michel	CR1
YASSAR	Abderrahim	CR1

Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7



Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation



Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris 7 – CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7591

UMR 7591

Intitulé : LABORATOIRE D'ELECTROCHIMIE MOLECULAIRE

DS : SC

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : Benoît LIMOGES

Statut : CRI

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

UNIVERSITE PARIS 7
2 PLACE JUSSIEU
CASE 7107
75251 PARIS CEDEX 05

b) Surface SHON : m² SU : 530 m²
Surface actuelle à Jussieu

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005
Chercheur(s) CNRS : 5 Enseignant(s)-chercheur(s) : 4
Autre(s) Chercheur(s) :

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005
ITA CNRS : 4 IATOS : 5
Autre(s) :

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

Nom	UNIV PARIS 7	Corps Grade
	Prénom	
BALLAND	Véronique	MC
COSTENTIN	Cyrille	MC
MARCHAL	Damien	MC
ROBERT	Marc	PU2

Nom	CNRS	Corps Grade
	Prénom	
ANDRIEUX	Claude	DR1
ANNE	Agnès	DR2
DEMAILLE	Christophe	CR1
LIMOGES	Benoit	CR1
SU	Khac Binh	CR1

Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7


Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation


Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris 7 – CEA – CNRS

A)

n° 2001-2004 : FRE2591

Intitulé : ASTROPHYSIQUE, INTERACTIONS, MULTI-ECHELLES

UMR7158

DS : SDU

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : Pierre-Olivier LAGAGE

Statut : DR

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

Service d'Astrophysique
CEA Saclay
Orme des Merisiers
91191 GIF SUR YVETTE CEDEX

Plus locaux à UP-7 TOLBIAC

b) Surface SHON :

SU : 1000 m² à Saclay ; 230 m² à Tolbiac

Surfaces indicatives calculées sur plan des bâtiments Paris Rive Gauche

c) Moyens financiers accordés par les organismes tutelles de l'UMR

- Les crédits accordés par le ministère de la Recherche à l'UMR pour 2005 s'élèvent à 48 000 €
- Le total du soutien de base alloué par le CNRS à l'UMR pour 2005 s'élève à 50 000 € HT
- Le soutien de base alloué par le CEA à l'UMR pour 2005 s'élève à 99 000 € HT

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : 7

Enseignant(s)-chercheur(s) : 6

Autre(s) Chercheur(s) : 32 CEA

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : 1

IATOS : 0

Autre(s) :

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

Université Paris 7			CEA		
Nom	Prénom	Corps Grade	Nom	Prénom	Corps Grade
BRAHIC	André	PUCE	ANDRE	Philippe	DR
CHARNOZ	Sébastien	MC	ARNAUD	Monique	DR
CHATY	Sylvain	MC	AUDIT	Edouard	CR
CORBEL	Stéphane	MC	BALLET	Jean	DR
FERRARI	Cécile	MC	BARCIA BUSTINGUY	Rafael	CR
GRENIER	Isabelle	PU1	BONNET-BIDAUD	J.Marc	CR
	CNRS		BRUN	A. Sacha	CR
Nom	Prénom	Corps Grade	CHIEZE	J.Pierre	DR
ALLOIN	Danielle	DR2	CLARET	Arnaud	CR
ALY	Jean-Jacques	DR2	CORDIER	Bertrand	DR
AUSSEL	Hervé	CR1	DECOURCHELLE	Anne	CR
DUC	Pierre-Alain	CR1	ELBAZ	David	CR
DUROUCHOUX	Philippe	CR1	FOGLIZZO	Thierry	CR
GAFFET	Bernard	CR1	GALLAIS	Pascal	CR
MOTTE	Frédérique	CR2	LAGAGE	Pierre-Olivier	DR
			LIMOUSIN	Olivier	CR
			LEHOUCQ	Roland	CR
			MADDEN	Suzanne	DR
			MASSET	Frédéric	CR
			NEUMANN-MAAZI	Doris	CR
			NGHIEM	Phu Anh Phi	CR
			PANTIN	Eric	CR
			PIERRE	Marguerite	DR
			PIGOT	Claude	DR
			REFREGIER	Alexandre	CR
			RODRIGUEZ	Louis	DR
			SAUGAGE	Marc	DR
			SAUVAGEOT	Jean-Luc	CR
			SHANNE	Stephane	CR
			TALVARD	Michel	DR
			TEYSSIER	Romain	CR
			TURCK-CHIEZE	Sylvaine	DR

E) DISPOSITIONS APPLICABLES A L'UMR

Les dispositions applicables à l'UMR feront l'objet d'une convention Université Paris 7 / CEA / CNRS.

Fait à Paris, le **05 JUIL 2005**

Le Président de l'Université Paris 7


Benoît LURIN

Pour le CEA

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation


Bernard LAURIN

Yves CARISTAN
 Directeur des Sciences de la Matière



ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris 7 - Paris 6 - CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7592

Intitulé : INSTITUT JACQUES MONOD

UMR 7592

DS : SDV

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : **Jean-Antoine LEPESANT**

Statut : **DRCE**

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

UNIVERSITE PARIS 7
INSTITUT JACQUES MONOD
2 PLACE JUSSIEU
75251 PARIS CEDEX 05

b) Surface SHON : 11000 m² SU : 8900 m²

Surfaces indicatives calculées sur plan des bâtiments Paris Rive Gauche

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : 48 Enseignant(s)-chercheur(s) : 39

Autre(s) Chercheur(s) : 10 INSERM

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : 68 IATOS : 23

Autre(s) : 1 CNAM

1 INSERM

**D) PERSONNELS STATUTAIRES
DE L'UNITÉ ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS)
LISTE NOMINATIVE AU 01/01/2005** page 1/2

CNRS

BELGAREH-TOUZE	Noémie	CR2
BUENDIA	Brigitte	CR1
CAMADRO	Jean-Michel	DR2
CAMUS	Anne	CR1
CARTEAUD	Jean	DR1
COLLIGNON	Jérôme	CR1
DARGEMONT	Catherine	DR2
D'ARI	Richard	DR1
DUBAND GOULET	Isabelle	CR1
DUNIA-BENEDETTI	Irène	DR2
FELIX	Marie-Anne	DR2
GAILLARD	Claire	CR1
GALAN	Jean-Marc	CR1
GLATRON	Marie-Françoise	DR2
GONTERO-MEUNIER	Brigitte	DR2
GRANGE	Thierry	DR2
GRIMAL	Danielle	CR1
GUICHET	Antoine	CR1
HERNANDEZ-VERDUN	Danièle	DR1
HOUZELSTEIN	Denis	CR1
HUYNH	Jean-René	CR2
JUPIN	Isabelle	DR2
KANELLOPOULOS	Colette	DR2
KORDELI	Ekaterini	CR1
LAALAMI	Soumaya	CR1
LAUGAA	Philippe	CR1
LEPESANT	Jean-Antoine	DR1
LESUISSE	Emmanuel	CR1
MASSE	Marie-Josephe	CR1
MERCOT	Hervé	CR1
MOREAU	Jacques	DR2
NICOLAS	Emmanuelle	CR2
PENRAD-MOBAYED	May	CR1
PEREA GOMEZ	Altana	CR2
POIRIER	Françoise	DR2
PRUNELL	Ariel	DR2
RONSSERAY	Stéphane	CR1
ROUSSEL	Pascal	CR1
SANTOS	Renata	CR2
SIRRI-ROUSSEL	Valentina	CR1
STRAUSS	François	DR2
STRICK	Terence	CR1
TERRACOL	Régine	CR1
TRICOIRE	Hervé	DR2
TSAPIS	Rosine	DR2
UZAN	Marc	DR2
VINELLA	Daniel	CR1
YANICOSTAS	Constantin	CR1

INSERM

COPPEY	Jacques	DR1
COPPEY	Maité	DR2
DURIEUX	Christiane	CR1
FILIPSKI	Jan	DR2
LEFEBVRE	Suzie	CR1
PIZON	Véronique	CR1
COURVALIN	Jean-Claude	DR2
DELTOUR FOGGIO	Louise	CR1
GALLI		DR2
LANG	Marie Claude	CR

D) PERSONNELS STATUTAIRES
DE L'UNITÉ ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS)

LISTE NOMINATIVE AU 01/01/2005

page 2/2

UNIV PARIS 7

AGHION	Joël	PU2
CHAMBERT	Jean-Régis	MC
DE CALDAS	Thérèse	MC
JOSELEAU-PETIT	Danièle	MC
LALOQUETTE	Alexis	MC
LAMOUR-ISNARD	Claudie	PU
MESTIVIER	Denis	MC
MONNIER	Veronique	MC
PAKDAMAN	Kashayar	PU
PFLIEGER	Stéphanie	MC
PLESSIS	Anne	MC
RICHARME	Gilbert	PU
SABERAN-DJONEIDI	Delara	MC
SILBER	Joël	PU
VERBEKE	Philippe	MC
WANTYGHEM	Josiane	MC
ZIDER	Alain	MC
TEYSSET	Laure	MC
ALCAÏDE-LORIDAN	Catherine	MC

UNIV PARIS 6

ANXOLABEHERE	Dominique	PU0
BECKER	Jean-Louis	MC
BLAISEAU	Pierre-Louis	MC
CARTAUD	Annie	MC
GEBRANE-YOUNES	Jeanine	MC
LEBRETON	Sandrine	MC
LIEBART	Jean-Claude	PU
MAUREL	Marie-Christine	PU2
QUESNEVILLE	Hadi	MC
SAINTOME	Carole	MC
PRET	Anne Marie	MC
NETTER	Pierre	PUCE
BLANCHET TOURNIER	Marie Françoise	MCHC
BUSSON	Denise	PU2
FAVRE	Alain	PUCE
GONCALVES	Issabelle	MC
MILLOT	Gaël	MC
SZYMCZAK	DIMITRI	MC

UNIV PARIS 5

CIBERT	Christian	MC
JUNERA	Henriette Roberte	MC

Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7


Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation


Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris 7 – CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7059

Intitulé : LABORATOIRE DE PHYSIOPATHOLOGIE DE LA NUTRITION

UMR 7059

DS : SDV

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : Bernard PORTHA

Statut : PU0

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

Laboratoire de Physiopathologie de la Nutrition
Université Paris 7
Tour 23-33 - 1er étage - Case 7126
2 Place Jussieu
75005 PARIS

b) Surface SHON : 700 m² SU : 650 m²

Surfaces indicatives calculées sur plan des bâtiments Paris Rive Gauche

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS :

Enseignant(s)-chercheur(s) : 6

Autre(s) Chercheur(s) : 3 INSERM

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : 4

IATOS : 10

Autre(s) : 1 INSERM

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

UNIV REIMS		
Nom	Prénom	Corps Grade
BERTIN	Eric	PU2

UNIV PARIS 7		
Nom	Prénom	Corps Grade
MAGNAN	Christophe	MC
MOVASSAT	Jamileh	MC
PORTHA	Bernard	PU0
SERRADAS	Patricia	MC
LE STUNFF	Hervé	MC

INSERM		
Nom	Prénom	Corps Grade
GEROZISSIS	Kyriaki	CR1
GIROIX	Marie-Hélène	CR1
HOMO-DELARCHE	Françoise	CR1

Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7


Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation


Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris 7 – CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7099

UMR 7099

Intitulé : PHYSICO-CHEMIE MOLECULAIRE DES MEMBRANES BIOLOGIQUES

DS : SDV

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : Jean-Luc POPOT

Statut : DR1

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

UMR 7099 - Institut de Biologie Physico-Chimique
13 Rue Pierre et Marie Curie
75005 PARIS

b) Surface SHON : 400 m² SU : 370 m²

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : 6 Enseignant(s)-chercheur(s) : 2

Autre(s) Chercheur(s) :

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : 5 IATOS : 0

Autre(s) :

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

UNIV PARIS 7

Nom	Prénom	Corps Grade
DEVAUX	Philippe	PU1

UNIV PARIS 6

Nom	Prénom	Corps Grade
CRIBIER	Sophie	PU2

CNRS

Nom	Prénom	Corps Grade
BREYTON	Cécile	CR2
CATOIRE	Laurent	CR2
PICOT	Daniel	CR1
POPOT	Jean-Luc	DR1
WARSCHAWSKI	Dror	CR1
ZITO	Francesca	CR1

Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7


Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation


Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris 7 – CNRS

A)

n° 2001-2004 : UPR 9051

UMR 7151

Intitulé : PATHOLOGIE ET VIROLOGIE MOLECULAIRE

DS : SDV

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : **Hugues DE THE**

Statut : **PUPH**

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

Hôpital Saint-Louis

1 rue Vellevaux

75475 PARIS CEDEX 10

b) Surface SHON : m² SU : **937 m²**

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : **3** Enseignant(s)-chercheur(s) : **5**

Autre(s) Chercheur(s) : **4 INSERM, 1 AHPH**

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : **3** IATOS : **6**

Autre(s) : **1 INSERM, 3 AHPH**

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

Nom	Paris VII Prénom	Corps Grade
BLAUDIN DE THE	Hugues	PUPH
BOUDALY	Sarah	MC
TURPIN	Elisabeth	MCUP

Nom	Paris VI Prénom	Corps Grade
GLUCKMAN	Jean-Claude	PUPH

Nom	AP-HP Prénom	Corps Grade
VITOUX	Dominique	PHTP

Nom	EPHE Prénom	Corps Grade
CANQUE	Bruno	MC

Nom	CNRS Prénom	Corps Grade
PIQUE	Claudine	CR
TAPIERO	Joëlle	CR
ZHU	Jun	CR

Nom	INSERM Prénom	Corps Grade
GUILLEMIN	Marie-Claude	CR
LALLEMAND-	Valérie	CR
LAVAU	Catherine	CR
SAIB	All	CR

Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7



Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation



Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE

UMR

Université Paris 7 – Université Paris 5 – INSERM - CNRS

A)

n° 2001-2004 :

(U.705)UMR 7157

Intitulé : NEUROPSYCHOPHARMACOLOGIE DES ADDICTIONS.
VULNERABILITE ET VARIABILITE EXPERIMENTALE ET CLINIQUE

DS : SDV

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : Jean-Michel SCHERRMANN

Statut : PUPHI

DIRECTRICE ADJOINTE

Prénom et nom : Florence NOBLE

Statut : DR

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

Faculté de Pharmacie
4, avenue de l'Observatoire
75006 PARIS

et

Hôpital Fernand Widal
200 rue du Faubourg Saint Denis
75475 Paris cedex 10

b) Surface SHON : 516 m²

SU : 456 m²

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS, l'INSERM et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : 2

Enseignant(s)-chercheur(s) : 10

Autre(s) Chercheur(s) : 2 INSERM

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : 0

IATOS : 1

Autre(s) : 9 INSERM

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

Paris 7		
Nom	Prénom	Corps Grade
BAUD	Frédéric	PUPH1
BOUCHEZ	Saena	PH
LEPINE	Jean-Pierre	PUPH1
MONNET	François	PH
PEZOUS	Anne-Marie	PH
MOULY	Stéphane	PH

Paris 5		
Nom	Prénom	Corps Grade
BLOCH	Vanessa	MC
DEBRAY	Marcel	MC
DECLEVES	Xavier	MC
SCHERRMANN	Jean-Michel	PUPH1

INSERM		
Nom	Prénom	Corps Grade
BOURRE	Jean-Marie	DR1
ROUX	Françoise	CR1

CNRS		
Nom	Prénom	Corps Grade
MARIE-CLAIRE	Cynthia	CR2
NOBLE	Florence	DR2

Fait à Paris, le 05 JUIL 2005

Le Président de l'Université Paris 7

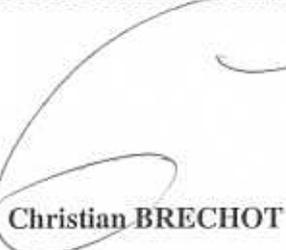

Benoît EURIN



Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation


Bernard LAURIN

Le Directeur Général de l'INSERM


Christian BRECHOT

ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris7 - CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7110

UMR 7110

Intitulé : LABORATOIRE DE LINGUISTIQUE FORMELLE (LLF)

DS : SHS

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : ALAIN KIHM

Statut : DR

Directeur adjoint : LUCIA TOVENA
PU

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

UNIVERSITE PARIS 7
2 PLACE JUSSIEU
CASE 7003
75251 PARIS CEDEX 05

b) Surface SHON : 184 m²

SU : 184 m²

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : 10

Enseignant(s)-chercheur(s) : 15

Autre(s) Chercheur(s) :

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : 2 (en mutualisation sur 3 laboratoires. Rattachement principal à LLF : 1 à 1/2 temps
l'autre à 1/3 temps)

IATOS : 0

Autre(s) :

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

UNIV RENNES 2		
Nom	Prénom	Corps Grade
BONAMI	Olivier	MC
UNIV PARIS 7		
ABEILLE	Anne	PU2
LOWENSTAMM	Jean	PU1
PARIS	Marie-Claude	PU1
RIVIERE	Nicole	MC0
ROUVERET	alain	PU1
SEGERAL	Philippe	MC
UNIV PARIS 13		
SIMATOS	Isabelle	MC
UNIV PARIS 10		
DE VOGUE	Sarah	MC
FRANCKEL	Jean-Jacques	MC
UNIV CAEN		
CAMUS	Rémi	MC
INALCO		
AYOUB	Georgina	PU2
BONNOT	Christine	PU2
LE GUILLOU DE	Hélène	MC
VASSILAKI	Sophie	MC

CNRS		
Nom	Prénom	Corps Grade
CAUDAL	Patrick	CR2
FRADIN	Bernard	DR2
GODARD	Danièle	DR2
KIHM	Alain	DR2
LECARME	Jacqueline	DR2
MARANDIN	Jean-Marie	DR2
MATHIEU	Yvette	CR1
PAILLARD	Denis	DR2
SORIN	Carmen	DR2
ZUBER	Richard	DR2

Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7


Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation


Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris VII - CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7596

UMR 7596

Intitulé : RECHERCHES ÉPISTÉMOLOGIQUES ET HISTORIQUES SUR LES
SCIENCES EXACTES ET LES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES (REHSEIS)

DS : SHS

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : **Karine CHEMLA**

Statut : **DR2**

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

Université Denis Diderot (Paris VII)
Centre Javelot
REHSEIS
2, Place Jussieu

75252 PARIS CEDEX 05

b) Surface SHON : **150 m²**

SU : **120 m²**

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : **13**

Enseignant(s)-chercheur(s) : **17**

Chercheur(s) INSERM : **1**

Chercheur(s) CNET : **2**

Chercheur CNAM : **1**

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : **3**

IATOS : **0**

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

UNIV REIMS		
Nom	Prénom	Corps Grade
LE RU	Véronique	MC
UNIV PARIS 8		
Nom	Prénom	Corps Grade
DURAND-RICHARD	Marie-José	MC
UNIV PARIS 7		
Nom	Prénom	Corps Grade
LECOURT	Dominique	PU
NOUVEL	Pascal	MC
SZCZECINIARZ	Jean-Jacques	PU
VILAIN	Christiane	MC
LEFEVE	Céline	MC
UNIV PARIS 6		
Nom	Prénom	Corps Grade
GILAIN	Christian	PU
UNIV PARIS 5		
Nom	Prénom	Corps Grade
PAROT	Françoise	MC
UNIV NANTES		
Nom	Prénom	Corps Grade
BARBIN	Evelyne	PU
TIRARD	Stéphane	MC
UNIV MONTPELLIER 2		
Nom	Prénom	Corps Grade
GUEDJ	MURIEL	MC
UNIV LIMOGES		
Nom	Prénom	Corps Grade
LOGET	FRANCOIS	MC
UNIV LILLE 3		
Nom	Prénom	Corps Grade
DENIS	Gilles	MC
UNIV LA REUNION		
Nom	Prénom	Corps Grade
TOURNES	Dominique	MC
IUFM CRETEIL		
Nom	Prénom	Corps Grade
MAYRARGUE	Arnaud	MC
ENS LYON		
Nom	Prénom	Corps Grade
FRANCESCHELLI	SARA	MC

CNRS		
Nom	Prénom	Corps Grade
BRETELLE-ESTABLET	Florence	CR2
CAMBEFORT	Yves	CR1
CHEMLA	Karine	DR2
COMTE	Claude	CR1
DARRIGOL	Olivier	DR2
DEBRU	Claude	DR1
HUNEMAN	Philippe	CR2
JAMI	Catherine	CR1
PANZA	Marco	CR1
PASSERON	Irène	CR1
PETITJEAN	Patrick	CR1
SCHMITT	Stéphane	CR2
TEBOUL	Michel	CR1

CNET		
Nom	Prénom	Corps Grade
LELONG	Benoît	IPC
BELNA	Jean-Pierre	IPC

CNAM		
Nom	Prénom	Corps Grade
DE COURTENAY	Nadine	MC

INSERM		
Nom	Prénom	Corps Grade
GHEQUIER	Danièle	CR1

Fait à Paris, le 20 JUIN 2005

Le Président de l'Université Paris 7



Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation

Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris VII – EPHE - CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7062

UMR 7062

Intitulé : CENTRE D'HISTOIRE DES SCIENCES ET DES PHILOSOPHIES ARABES
ET MÉDIÉVALES

DS : SHS

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : Régis MORELON

Statut : DR2

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

Université Denis Diderot (Paris VII)
Case 8
7, rue Guy Moquet
94801 VILLEJUIF CEDEX

b) Surface SHON : 210 m²

SU : 190 m²

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : 14

Enseignant(s)-chercheur(s) : 5

Chercheur(s) organismes étrangers : 3

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : 2

IATOS : 1

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

UNIV STRASBOURG 1

Nom	Prénom	Corps Grade
HAYOUN	Maurice-Ruben	MC

UNIV PARIS 6

Nom	Prénom	Corps Grade
ELMABSOUT	Badaoui	PU0

UNIV PARIS 1

Nom	Prénom	Corps Grade
JAULIN BRAGUE	Annick Rémi	PU PU

UNIV CLERMONT 2

Nom	Prénom	Corps Grade
DECORPS-FOULQUIER	Micheline	PU

ORG ETRANGERS

Nom	Prénom	Corps Grade
FARES	Nicolas	MC

CENTRE D'ÉTUDES ISMAELIENNES LONDRES

Nom	Prénom	Corps Grade
EL BIZRI	Nader	Chercheur

UNIVERSITÉ DE CAMBRIDGE

Nom	Prénom	Corps Grade
STREET	Tony	PU

Nom	CNRS Prénom	Corps Grade
AOUAD	Maroun	DR2
CROZET	Pascal	CR1
ELAMRANI-JAMAL	Abdelali	DR2
FREUDENTHAL	Gad	DR2
GALONNIER	Alain	CR1
HASNAOUI	Ahmed	CR1
HUGONNARD ROCHE	Henri	DR1
KATOUZIAN-SAFADI	Mehrnaz	CR1
LEVY	Tony	CR1
MORELON	Régis	DR2
OBRIST	Barbara	CR1
PELLEGRIN	Pierre	DR1
SEBTI	Meryem	CR2
VASILIU	Anca	CR1

Fait à Paris, le 20 JUIN 2005

Le Président de l'Université Paris 7



Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation

Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE

UMR

Université Paris 7 – Université Paris 8 – Université de Nice - CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7032

UMR 7032

Intitulé : UNITE DE RECHERCHE MIGRATIONS ET SOCIETE

DS : SHS

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : Jocelyne STREIFF-FENARD

Statut : DR2

DIRECTEUR(S) ADJOINT(S)

Prénom et nom : Catherine QUIMINAL

Statut : PU

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

	Université Paris 7 Denis Diderot	Université Paris 8 Vincennes Saint Denis	Université de Nice Sophia Antipolis
	2 Place Jussieu BP 7027 75251 PARIS CEDEX 05	2, rue de la Liberté 93526 - SAINT-DENIS cedex 02	Pôle Universitaire St Jean D'Angely 24 avenue des Diables Bleus 06357 Nice Cedex 4
b) Surface:	SHON 254m ²	SHON -	SHON 127 m ²
	SU 228 m ²	SU -	SU 124 m ²

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : 8 Enseignant(s)-chercheur(s) : 17

Autre(s) Chercheur(s) :

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS 7* IATOS : 3

(* dont 2 en mutualisation : 1/3 de temps chacun. Rattachement principal UMR 7110)

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

UNIV PARIS 8

Nom	Prénom	Corps Grade
BENVENISTE	Annie	MC
DAVAULT	Corinne	MC

UNIV PARIS 7

Nom	Prénom	Corps Grade
DAUM	Christophe	MC
POIRET	Christian	MC
QUIMINAL	Catherine	PU
TIMERA	Mahamet	MC
TRIEPIER	Maryse	PU
FRANCHI	Vije	MC

UNIV NICE

Nom	Prénom	Corps Grade
DIMITRIJEVIC	Dejan	MC
ERLICH	Valérie	MC
FRIGOLI	Gilles	MC
HERAUX	Pierre	MC
MANN	Patrice	PU
NOVI	Michel	MC
PRIMON	Jean-Luc	MC
RINAUDO	Christian	MC
ZIROTTI	Jean-Pierre	PU

CNRS Paris

Nom	Prénom	Corps Grade
DE RUDDER	Véronique	CR1
HOVANESSIAN	Martine	CR1
MORICE	Alain	CR1
STREIFF FENART	Jocelyne	DR2
VOURC'H	François	CR1

CNRS Nice

Nom	Prénom	Corps Grade
FRICKEY	Alan	CR1
GILLOIRE	Augustin	CR1
STREIFF FENART	Jocelyne	DR2

Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7



Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation



Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE

UMR

Université Paris 7 – ENS LSH Lyon - CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7597

UMR 7597

Intitulé : HISTOIRE DES THEORIES LINGUISTIQUES

DS : SHS

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : Sylvie ARCHAIMBAULT

Statut : DR2

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

Université Denis Diderot (Paris VII)
2 Place Jussieu
Case 7034
75251 PARIS CEDEX 05

b) Surface SHON : m² SU : 129 m²

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : 10 Enseignant(s)-chercheur(s) : 16

Autre(s) Chercheur(s) :

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : 3,33 IATOS : 0

Autre(s) :

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

Nom	Prénom	Corps Grade
UNIV PARIS 7		
SAMAIN	Didier	MC
UNIV TOULOUSE 3		
GARCEA	Alessandro	MC
UNIV REIMS		
RABY	Valérie	MC
UNIV PARIS 3		
KESSLER-MESGUICH	Sophie	PU
UNIV PARIS 3		
FOURNIER	Jean-Marie	MC
GUILLAUME	JEAN-PATRICK	PU1
PUECH	Christian	MC
UNIV PARIS 13		
MAZIERE	FRANCINE	PU
UNIV PARIS 12		
SAVATOVSKY	Dan	MC
UNIV NICE		
KARABETIAN	Etienne	MC
UNIV METZ		
CHABROLLE	Anne-Marie	MC
UNIV LILLE 3		
BARATIN	Marc	PU1
UNIV AMIENS		
LEHMANN	Marie-Alyse	MC
UNIV AIX-MARSEILLE 1		
DOUAY	Françoise	MCHC
GRIMALDI	Elisabeth	MC
ENS LETTRES		
COLOMBAT	Bernard	PU
CNRS		
ARCHAIMBAULT	Sylvie	DR2
AUROUX	Sylvain	DRCE
CANDEL	Danielle	CR1
CHEVILLARD	Jean-Luc	CR1
FORTIS	Jean-Michel	CR1
GODART-WENDLING	Béatrice	CR1
GRONDEUX	Anne	CR1
KOULOUGHLI	Djamel	DR2
LEON	Jacqueline	CR1
ROSIER	Irène	DR2

Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7


Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation


Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris 7 — CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7135

UMR 7135

Intitulé : SOCIÉTÉS EN DEVELOPPEMENT DANS L'ESPACE ET DANS LE
TEMPS

DS : SHS

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : *Alain FOREST*
Statut : PU

au 01 av. 2005 : L'ÉL GUERASSIMOFF
PU

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

Université Denis Diderot
Dalle des Olympiades
Immeuble Montréal – 2^{ème} étage
103 rue de Tolbiac
75013 Paris

b) Surface SHON : 340 m² SU : 316 m²

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces
moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : 8 Enseignant(s)-chercheur(s) : 21

Autre(s) Chercheur(s) :

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : 2 IATOS : 2

Autre(s) :

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

UNIV PARIS 7

Nom	Prénom	Corps Grade
CADENE	Philippe	PU2
CARLIER	Omar	PU2
CHANSON-JABEUR	Chantal	IGR2
DEMYK	Noëlle	PU2
FARET	Laurent	MC
FOREST	Alain	PU2
GOERG	Odile	PU
GUERASSIMOFF	Eric	PU2
LIRUS-GALAP	Julie	MC
MANDE	Issiaka	MC
MOUTOUKIAS	Zaccharias	PU2
OLLIVIER	Claire	MC
PIEL	Jean	PU
RAJAONAH	Faranirina	PU2

UNIV TOULOUSE 1

DEVERIN	Yveline	MC
DULUCQ	Sophie	MC

UNIV PARIS 8 c

SENECHAL	Jacques	MC
SIBEUD	Emmanuelle	MC

UNIV NANTES

TIREFORT	Alain	MC
----------	-------	----

UNIV GRENOBLE 1

DUPERRAY-MADIEGA	Anne-Marie	MC
------------------	------------	----

UNIV CERGY PONTOISE

SOUIAH	Sid Ahmed	PU2
--------	-----------	-----

CNRS

Nom	Prénom	Corps Grade
DENIS	Eric	CR1
DURAND-LASSERVE	Alain	DR2
KHING	Hoc Dy	CR1
MIGNOT-LEFEBVRE	Yvonne	CR1
NGUYEN	Duc Nhuan	CR1
QUATTROCCHI WOISSON	Diana	CR1
ROUAUD	Alain	DR2
SOW DIAGNE	Fatou	CR1

Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7



Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation



Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR 7089
Université Paris 7 – CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7089

Intitulé : LABORATOIRE D'INFORMATIQUE ALGORITHMIQUE
FONDAMENTALE ET APPLICAQUEE (LIAFA)

UMR 7089

DS : STIC

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : **Jean-Eric PIN**

Statut : **DR1**

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

**UNIVERSITE PARIS 7
2 PLACE JUSSIEU
CASE 7014
75251 PARIS CEDEX 05**

b) Surface SHON : **1 000 m²**

SU : 600 m²

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : **6**

Enseignant(s)-chercheur(s) : **30**

Autre(s) Chercheur(s) :

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : **4**

IATOS : **0**

Autre(s) :

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

UNIV PARIS 7		
Nom	Prénom	Corps Grade
ASARIN	EUGENE	PU
BOASSON	Luc	PU
BOUAJJANI	Ahmed	PU2
BOUFKAD	Yacine	MC
CACHAT	Thierry	MC
CARTON	Olivier	PU
CHOFFRUT	Christian	PU
DE MONTGOLFIER	Fabien	MC
DELPORTE-GALLET	Carole	MC
FAUCONNIER	Hugues	MC
FERBUS	Marie	MC
GASTIN	Paul	PU
GRIGORIEFF	SERGE	PU0
HABERMEHL	PETER	MC
JURSKI	YAN	MC
KLIMANN	INES	MC
LOMBARDY	SYLVAIN	MC
MANTACI	Roberto	MC
MICHELI	ANNE	MC
MUSCHOLL	ANCA	PU (Délégation CNRS 1 AN)
PHAN	Thi-Ha-Duong	MC
POULALHON	DOMINIQUE	MC
PRIEUR	Christophe	MC
PICANTIN	Matthieu	MC
SIGHIREANU	Mihaela	MC
YUNES	Jean-Baptiste	MC
ZEITOUN	Marc	MC
ZIELONKA	Wieslaw	PU2
UNIV PARIS 8		
FROUGNY	Christiane	PU
UNIV PARIS 6		
GUESSARIAN	Irène	PU
CNRS		
Nom	Prénom	Corps Grade
LATAPY	Matthieu	CR2
MAIRESSE	Jean	CR1
MARTIN	James	CR2
PIN	Jean-Eric	DR1
ROSSIN	Dominique	CR2
TOUILLI	Tayssir	CR2

Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7



Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation



Bernard LAURIN

ANNEXE SPÉCIFIQUE
UMR
Université Paris 7 — CNRS

A)

n° 2001-2004 : UMR 7126

Intitulé : PREUVES, PROGRAMMES ET SYSTEMES (PPS)

UMR 7126

DS : STIC

B) DIRECTEUR

Prénom et nom : Pierre-Louis CURIEN

Statut : DR1

C) INFORMATIONS ANALYTIQUES SUR L'UMR

a) Identification des locaux affectés à l'UMR

UNIVERSITE PARIS 7
2 PLACE JUSSIEU
Case 7014
75251 PARIS CEDEX 05

b) Surface SHON : 330 m²

SU : 300 m²

c) Moyens financiers accordés à l'UMR par le CNRS et le Ministère chargé de la Recherche : ces moyens figurent dans l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite.

d) Personnels statutaires actifs en recherche (chercheurs et enseignants-chercheurs) au 01/01/2005

Chercheur(s) CNRS : 9

Enseignant(s)-chercheur(s) : 15

Autre(s) Chercheur(s) :

e) Personnels statutaires ITA et IATOS au 01/01/2005

ITA CNRS : 1

IATOS : 1

Autre(s) :

**D) LISTE NOMINATIVE DES PERSONNELS STATUTAIRES ACTIFS EN RECHERCHE
(ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET CHERCHEURS) DE L'UNITÉ AU 01/01/2005**

UNIV PARIS 7		
Nom	Prénom	Corps Grade
BALAT	Vincent	MC
BUCCIARELLI	Antonio	MC
CHROBOCZEK	Juliusz	MC
COUSINEAU	Guy	PU1
DI COSMO	Roberto	PU2
JOLY	Thierry	MC
KESNER	Delia	PU2
KRIVINE	Jean-Louis	PU0
MIQUEL	Alexandre	MC
PADOVONI	Vincent	MC
RIFFLET	Jean-Marie	PU1
ROZIERE	Paul	MC

UNIV PARIS 6		
Nom	Prénom	Corps Grade
CHAILLOUX	Emmanuel	MC
MANOURY	Pascal	MC

UNIV PARIS 1		
Nom	Prénom	Corps Grade
JOINET	Jean-Baptiste	MC

CNRS		
Nom	Prénom	Corps Grade
BERLINE	Chantal	CR1
CURIEN	Pierre-Louis	DR1
DANOS	Vincent	DR2
GAUCHER	Philippe	CR1
HARMER	Russell spencer	CR2
LAURENT	Olivier	CR2
MELLIES	Paul-André	CR1
PARIGOT	Michel	CR1
VOUILLON	Jérôme	CR2

Fait à Paris, le 13 JAN 2005

Le Président de l'Université Paris 7



Benoît EURIN

Pour le Directeur Général du CNRS et par
délégation



Bernard LAURIN